

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC 1550, Avenue d'Estimauville 1550, D'Estimauville Avenue Québec Québec G1J 0C7

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title Colet				
Title - Sujet	-t1-			
Plateformes imagerie hyperspe		Τ		
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date	20.16	
W7701-166147/A		2016-0	)8-16	
Client Reference No N° de ré W7701-166147	férence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$QCL-028-16848	férence de SEAG			
File No N° de dossier QCL-5-38299 (028)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	VME	
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fi	n Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2016-09-20			Heure Avancée de l'I HAE	Est
F.O.B F.A.B. Specified H Plant-Usine: Destination:	erein - Précisé dans les p	21	s	
	. , , = ,	<u>'</u>		
Address Enquiries to: - Adress Roy, Josée	ser toutes questions a:		Buyer Id - Id de l'acheter	ur
Telephone No N° de téléphor	10		qcl028	
(418) 649-2932 ( )		<b>FAX No N° de FAX</b> (418) 648-2209		
Destination - of Goods, Services, and Construction:		(418) 048-2209		
Destination - des biens, service	,			
RDDC-R ET D DEFENSE CA				
DRDC-DEFENCE R & D CAN				
2459 ROUTE DE LA BRAVO	URE			
BATISSE 53				
QUEBEC				
Québec				
G3J 1X5				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
VOIR DOC		
Vendor/Firm Name and Address		
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone		
Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign (type or print)	gn on behalf of Vendor/Firm	
Nom et titre de la personne autorisée à si	gner au nom du fournisseur/	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	-	
Signature	Date	



Amd. No. - No de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

# TITRE : Travaux scientifiques et d'ingénierie pour le développement de plateformes d'imagerie hyperspectrale

## **TABLE DES MATIÈRES**

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu
- 4. Communications

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des soumissions
- 3. Ancien fonctionnaire
- 4 Communications en période de soumission
- 5. Lois applicables
- 6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 1. Instructions pour la préparation des soumissions
  - Section I: Soumission technique
  - Section II : Soumission financière
  - Section III : Attestations
  - Section IV : Renseignements supplémentaires

### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

## PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- Capacité financière
- 3. Exigences relatives aux marchandises contrôlées

## PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des travaux
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Exigences relatives à la sécurité

Solicitation No – N° de l'invitation W7701-166147/A Client Ref No. – N° de réf. du client

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7. Paiement

W7701-166147

- 8. Instructions relatives à la facturation
- 9. Attestations
- 10. Lois applicables
- 11. Ordre de priorité des documents
- 12. Contrat de défense
- 13. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
- 14. Assurances
- 15. Programme des marchandises contrôlées
- 16. Rapports périodiques
- 17. Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
- 18. Insigne d'identité

## Liste des annexes

Annexe A	Enoncé des travaux
Annexe B	Base de paiement
Annexe C	Divulgation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
Annexe D	Listes de vérification des exigences relatives à la sécurité
Annexe E	Formulaire MDN 626, Autorisation de tâches

## Liste des pièces jointes

Pièce jointe 1	Évaluation du prix
Pièce jointe 2	Critères techniques obligatoires et cotés
Pièce jointe 3	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation
Pièce jointe 4	Fiche de présentation de la soumission financière

\_\_\_\_\_

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Introduction

La demande de soumissions compte sept parties ainsi que des pièces jointes et des annexes et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et

conditions relatives à la demande de soumissions;

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les

instructions pour préparer leur soumission;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la

soumission, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des

exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à

tout contrat subséquent.

## Les annexes comprennent :

Annexe A Énoncé des travaux
Annexe B Base de paiement

Annexe C Divulgation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements

originaliy

Annexe D Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe E Formulaire MDN 626, Autorisation de tâches

## Les pièces jointes comprennent :

Pièce jointe 1 Évaluation du prix

Pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés

Pièce jointe 3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

Pièce jointe 4 Fiche de présentation de la soumission financière

#### 2. Sommaire

### 2.10bjectif

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) Centre de recherches de Valcartier développe et teste actuellement des systèmes de capteurs destinés à la reconnaissance et à la surveillance. Par système de capteurs on entend toutes les composantes de support physique et logicielle des capteurs. Les systèmes de capteurs sont destinés à être opérés sur des plateformes en retrait ou aéroportées. Ils comprennent des capteurs hyperspectraux, multispectraux et panchromatiques opérant dans toute la gamme spectrale optique s'étendant entre 0.35 et 13 microns.

\_\_\_\_\_

Ils couvrent donc les gammes spectrales Visible-Near InfraRed (VNIR), Short Wave InfraRed (SWIR), Medium Wave InfraRed (MWIR) et LongWave InfraRed (LWIR). Les systèmes de capteurs fourniront des informations de télédétection aux forces canadiennes. Ils comprennent en outre les dispositifs de mesure, et de traitement des données.

Deux types de plateformes sont susceptibles d'être développées pour répondre aux besoins de télédétection, soit des plateformes aéroportées ou des plateformes de télédétection en retrait. Par plateformes, on entend les appareils de support physiques des systèmes de capteurs, par exemple : des tourelles, trépieds, avions ou hélicoptères. Les capteurs peuvent être commerciaux ou développés spécifiquement pour les besoins de RDDC Centre de recherches de Valcartier. Les travaux requis pour ce projet comprennent des services scientifiques, techniques ou d'ingénierie. Les travaux d'ingénierie susceptibles d'être requis sont l'intégration des composantes physiques et logicielles des systèmes de capteurs et leurs incorporation dans les plateformes auxquelles elles sont destinées. Les composantes matérielles susceptibles d'être intégrées sont les suivantes : capteurs optiques et hyperspectraux; capteurs environnementaux tels que des systèmes de mesures de la température, de l'humidité, de la pression; des systèmes de pointages; des dispositifs de communications entre les composantes et avec l'extérieur. Des travaux d'ingénierie seront aussi requis pour faire l'intégration de composantes et pour tester les algorithmes de traitement, de livraisons et d'affichage des données. Des travaux de développement matériel et logiciel sont aussi susceptibles d'être requis, mais n'incluent pas la conception des plateformes de support pour des capteurs hyperspectraux, multispectraux ou panchromatiques de même que les capteurs à proprement parler.

Les travaux scientifiques susceptibles d'être requis sont associés au support au développement des systèmes de capteurs et comprennent: le développement d'expérience; l'expérimentation; l'analyse de données expérimentales; les études phénoménologiques portant sur la propagation de la lumière dans l'atmosphère, le comportement des cibles et des arrière-plans; le développement l'implantation et le test d'algorithmes reliés au traitement des données hyperspectrales, multispectrales et panchomatiques. L'entrepreneur pourrait aussi devoir fournir des avis reliés au fonctionnement des capteurs et à leur utilisation.

## 2.2 Informations additionnelles

- L'organisation pour laquelle ces services sont rendus est Recherche et Développement pour la Défense Canada – Centre de recherches de Valcartier.
- La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à cinq années après l'octroi, inclusivement.
- iii. Suite à cette demande de proposition, le Canada prévoit attribuer deux (2) contrats :

La soumission recevable ayant la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat /001.

La soumission recevable ayant la deuxième note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour attribution du contrat /002.

Si seulement une soumission recevable est reçue, un seul contrat sera octroyé.

- iv. Le montant estimatif total de financement disponible est de 4 000,000. 00\$, taxes applicables non-incluses.
  - Partie ferme: 80 000.00\$, taxes applicables non-incluses; et

\_\_\_\_\_

• Partie des travaux réalisés au moyen d'Autorisation de tâche : 3 920 000.00\$, taxes applicables non-incluses.

Si deux soumissions recevables sont reçues, la répartition sera la suivante :

- Contrat /001 : 80 000.00\$ pour la partie ferme des travaux + un maximum de 2 352 000.00\$ pour la partie réalisée au moyen d'Autorisation de tâche.
- Contrat /002: un maximum de \$1 568 000.00\$ pour la partie réalisée au moyen d'Autorisation de tâche.

Ou

- Si seulement une soumission recevable est reçue, alors un seul contrat sera octroyé à 100% du montant estimatif de financement disponible.
- v. Le Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada.
- vi. Lieu des travaux : Les travaux qui seront à faire dans le cadre du contrat seront classés comme suit :
  - C1: Travaux utilisant des documents, données ou équipements classifiés, protégés ou classés comme marchandises contrôlées, qui doivent être effectués dans des locaux protégés. Ces travaux doivent être réalisés dans les locaux de RDDC, Centre de recherches de Valcartier, de RDDC ou au Centre de recherches d'Ottawa ou dans les locaux de l'entrepreneur, si ceux-ci possèdent les installations appropriées.

Approximativement 15% des travaux devraient être classés C1.

C2: Travaux devant impérativement être réalisés à RDDC, Centre de recherches de Valcartier, parce qu'ils nécessitent du matériel qui ne peut être déplacés à l'extérieur de RDDC, Centre de recherches de Valcartier. Cela inclus aussi les travaux réalisés dans le cadre d'essais.

Approximativement 25% des travaux devraient être classés C2.

C3: Travaux réalisables à l'extérieur des locaux de RDDC, Centre de recherches de Valcartier; les travaux peuvent être réalisés à RDDC, Centre de recherches de Valcartier ou à RDDC, Centre de recherches d'Ottawa ou dans les installations de l'entrepreneur et ce, selon le choix de l'entrepreneur. Il n'y a aucune nécessité que l'entrepreneur possède des installations permettant de traiter des informations, des documents ou des équipements classifiés, protégés ou classés comme marchandises contrôlées.

Approximativement 60% des travaux devraient être classés C3.

Pour obtenir plus d'informations au sujet du lieu des travaux, consultez la section 9. Emplacement du travail de l'Annexe A – Énoncé des travaux.

vii. Une partie ou l'ensemble des travaux sera/seront réalisé(s) <u>selon la demande</u>, au moyen d'autorisations de tâches (AT).

\_\_\_\_\_

Le contrat avec autorisations de tâches (AT) est une méthode d'approvisionnement de services selon laquelle l'ensemble ou une portion des travaux sont réalisés <u>selon la demande</u>. Dans le cadre de contrats avec AT, le travail à réaliser peut être défini, mais la nature et les échéances précises des services, des activités et des produits livrables requis ne sont connus qu'au moment où le service est demandé pendant la durée du contrat. L'AT est un outil administratif structuré grâce auquel le Canada autorise un entrepreneur à effectuer les travaux « selon la demande », conformément aux modalités du contrat. Les AT ne sont pas des contrats individuels.

- viii. Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Les soumissionnaires devraient consulter le document «

  Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC Instructions pour les soumissionnaires » (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.
- ix. Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou tout autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003.
- x. Pour les besoins de services, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 3 de la Partie 2 de la demande de soumissions, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires.
- xi. Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- xii. Ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.
- xiii. Ce besoin est assujetti au Programme des marchandises contrôlées.
- xiv. Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 Attestations, la Partie 7 Clauses du contrat subséquent et la pièce jointe intitulée <u>Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation</u>.
- xv. Avant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir un questionnaire sur la participation, le contrôle et l'influence étrangers (PCIE) ainsi que les documents connexes indiqués dans les lignes directrices sur la PCIE destinées aux organisations afin d'indiquer si une tierce partie (personne, entreprise ou gouvernement) peut accéder, sans en avoir l'autorisation, à des biens ou à des renseignements CLASSIFÉS DE L'ÉTRANGERS.

### 3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 4. Communications

À titre de courtoisie, et afin de coordonner les annonces publiques liées au présent contrat, le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires retenus d'aviser l'autorité contractante cinq jours à l'avance de leur intention de rendre public une annonce relative à la recommandation de l'attribution d'un contrat, ou toute

Solicitation No – N° de l'invitation W7701-166147/A Client Ref No. – N° de réf. du client W7701-166147

Amd. No. –  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

autre information relative au contrat. Le gouvernement du Canada conserve le droit de faire les annonces initiales concernant les contrats.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier OCL-5-38299

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

**Supprimer:** 60 jours

**Insérer:** 180 jours

Le paragraphe11 du document, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Insérer:

h) de négocier avec les soumissionnaires afin d'obtenir le contrat le plus économique dans le respect des termes et conditions de la DDP, ou de ne pas attribuer de contrat à l'un ou l'autre des soumissionnaires.

Le paragraphe14 du document, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer:

Lorsque la soumission d'un soumissionnaire est la seule soumission déclarée recevable, le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix : ...

Insérer:

Lorsque la soumission d'un soumissionnaire s'est classé au premier ou au deuxième rang selon la méthode de sélection, le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix : ...

#### 1.1 Clauses du guide des CCUA

A7035T (2007-05-25), Liste des sous-traitants proposés

## 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), à l'adresse ci-dessous, au plus tard à la date et à indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## Réception des soumissions - TPSGC

\_\_\_\_\_

1550, Avenue d'Estimauville Québec, Québec G1J 0C7

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par courriel à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### 3. Ancien fonctionnaire – concurrentiels – soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu:
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

\_\_\_\_\_

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u>: 2012-2 et les <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

## Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

### 4. Communications en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante, de préférence par courriel à l'adresse <u>Josee.Roy@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>, **au moins 8 jours civils avant la date de clôture**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire,

Solicitation No – N° de l'invitation W7701-166147/A Client Ref No. – N° de réf. du client W7701-166147

Amd. No. –  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Le Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada.

Le Conseil du Trésor a accordé à Recherche et développement pour la défense Canada une exemption de la politique du Conseil du Trésor sur le "Titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État".

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier OCL-5-38299

\_\_\_\_\_

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes (reliées séparément), comme suit :

Section I : Soumission technique (5 copies papier)
Section II : Soumission financière (2 copies papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### 1.1 Soumissions multiples

Les soumissions multiples émanant d'un même soumissionnaire (ou une soumission émanant d'un soumissionnaire et une autre d'un de ses affiliés) ne sont pas permises pour répondre à cette demande de soumissions. Chaque soumissionnaire doit présenter une seule soumission. Aux fins de cette demande de soumissions, les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise. Si un soumissionnaire présente plus d'une soumission (ou si un affilié présente également une soumission), seul ou comme membre d'une coentreprise, le Canada choisira, à sa discrétion, la soumission qu'il prendra en considération.»

#### 1.2 Section I: Soumission technique

(a) Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera

\_\_\_\_\_

évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

- (b) La soumission technique comprend ce qui suit :
  - Toute l'information requise pour démontrer la conformité aux critères techniques obligatoires et cotés décrits dans la Pièce jointe 2.
  - (ii) Chaque critère devrait être traité séparément.
  - (iii) Pour permettre à l'équipe d'évaluation d'évaluer convenablement chaque critère d'évaluation technique (critères obligatoires et critères cotés), le soumissionnaire doit inscrire clairement les noms des ressources proposées. Chaque ressource doit être proposée dans au moins une des catégories mentionnées à la Pièce jointe 2.
  - (iv) La soumission technique devrait démontrer comment chaque ressource proposée satisfait aux exigences inscrites dans la Pièce jointe 2 - Critères techniques obligatoires et cotés.
    - (A) Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant.
    - (B) Pour les exigences en matière d'études, le Canada ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions.
    - (C) Pour ce qui est des exigences pour lesquelles on demande une période précise d'expérience de travail (deux mois, par exemple), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le soumissionnaire ne donne pas les dates précises de l'expérience alléguée (c.-à-d., la date de début et la date de fin).
    - (D) De l'expérience concomitante ne sera prise en compte qu'une fois. Par exemple, si la ressource a travaillé sur un projet de juin 2013 à mai 2014 et qu'elle a travaillé sur un autre projet de mai 2014 à juin 2015, nous considérerons le mois de mai 2014 une seule fois.
    - (E) Pour que Canada tienne compte d'une expérience de travail, le soumissionnaire ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la ressource, mais il doit également démontrer que cette ressource a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées dans ce poste.

## 1.3 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :

a. Établissement des prix : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Fiche de présentation de la soumission financière à la pièce jointe 4. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un seul prix ferme tout compris, en devises canadiennes, dans chacune des cases à remplir du tableau de la Fiche de présentation de la soumission financière.

(i) Pour chaque période du contrat, un tarif horaire doit être proposé par sous-catégorie de ressource ou un tarif horaire doit être proposé par ressource.

Les catégories principales sont :

- Catégorie spécialiste
- Catégorie ingénierie
- Catégorie de ressources techniques
- Catégorie de gestion de projets

Si un tarif différent est proposé pour les ressources d'une même catégorie principale, l'écart entre le tarif horaire le plus bas et le tarif horaire le plus élevé pour cette même catégorie principale pour une même période doit être égal ou inférieur à 30%. Si l'écart est de plus de 30%, la soumission sera jugée non recevable.

## Exemple pour calculer l'écart entre les taux de la catégorie spécialiste (catégorie principale) :

Tarif de de Monsieur X proposé comme <u>Spécialiste en transfert radiatif dans</u> <u>l'atmosphère terrestre</u> : 65\$/hr (tarif le plus bas pour cette catégorie)

Tarif de Monsieur Y proposé comme <u>Spécialiste en correction</u> <u>atmosphérique d'images hyperspectrales</u> : 70\$/hr (tarif le plus élevé pour cette catégorie)

(70\$ - 65\$) / 65\$ =Écart de 7.69%

- (ii) Chaque ressource proposée dans une catégorie doit être inscrite dans la ou les souscatégories pour laquelle/lesquelles elle est proposée dans la section 1, Main-d'œuvre de la Fiche de présentation de la soumission financière.
- b. **Variation des taux pour les services professionnels**: le tarif horaire présenté dans la soumission pour une sous-catégorie de ressource ou le tarif horaire présenté pour une ressource ne doit pas augmenter de plus de 3% d'une période à une autre. Si l'augmentation est de plus de 3%, la soumission sera jugée **non recevable.**

## 1.3.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

## 1.4 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5 et doivent fournir l'attestation de la Pièce jointe 3 - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi.

## 1.5 Section IV: Renseignements supplémentaires

## 1.5.1 Renseignements supplémentaires devant être fournis préalablement à l'octroi du contrat

i. Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou tout autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003.

\_\_\_\_\_

- ii. Pour les besoins de services, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 3 de la Partie 2 de la demande de soumissions, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires.
- iii. Renseignements concernant la sécurité, s'il y a lieu :
  - a. Nom de la ressource proposée apparaissant sur le formulaire d'application de la cote de sécurité
  - b. Numéro de certificat de cote de sécurité
- iv. Lieu des travaux:

Pour obtenir plus d'informations au sujet du lieu des travaux, consultez la section 9. Emplacement du travail de l'Annexe A – Énoncé des travaux

Lorsque les travaux ne devront pas impérativement être réalisés à RDDC, centre de recherches de Valcartier et que le fournisseur devra réaliser des travaux utilisant ou produisant des documents et/ou des biens et/ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS et/ou des marchandises contrôlées, où seront réalisés les travaux? (Ces travaux sont ceux classés comme C1)

a. RDDC, centre de recherches de Valcartier ()

Si un contrat subséquent est émis, la clause de la LVERS 1 ainsi que la LVERS 1 y seront incluses

ou

b. RDDC, centre de recherches d'Ottawa ()

Si un contrat subséquent est émis, la clause de la LVERS 1 ainsi que la LVERS 1 y seront incluses

ou

c. Dans les installations du fournisseur ()

Si un contrat subséquent est émis, la clause de la LVERS 2 ainsi que la LVERS 2 y seront incluses

Note: Le fournisseur devrait cocher une seule case (soit a ou b ou c).

Lorsque les travaux ne devront pas impérativement être réalisés à RDDC, centre de recherches de Valcartier et que les travaux ne nécessiteront pas que le fournisseur possède des installations permettant de traiter des informations, des documents ou des équipements classifiés, protégés ou classés marchandises contrôlées, où seront réalisés les travaux? (Ces travaux sont ceux classés comme C3)

d. RDDC, centre de recherches de Valcartier ()

Solicitation No – N° de l'invitation W7701-166147/A Client Ref No. – N° de réf. du client W7701-166147

Amd. No. - No de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

ou

e. RDDC, centre de recherches d'Ottawa ()

ou

f. Dans les installations du fournisseur ()

## Note:

Si le fournisseur a coché « a », il devrait cocher « d » ou « f ».
Si le fournisseur a coché «b », il devrait cocher « e » ou « f ».
Si le fournisseur a coché « c », il devrait cocher « f ».
La combinaison « a » et « e » ou « b » et « d » n'est pas possible.

- v. Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 Attestations, la Partie 7 Clauses du contrat subséquent et la Pièce Jointe 3 intitulée <u>Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation</u>.
- vi. Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

Représentant administratif : Représentant technique :

Nom: Nom:

Téléphone : Téléphone :

Télécopieur : Télécopieur:

Courriel : Courriel :

\_\_\_\_\_

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 1.1 Évaluation technique

### 1.1.1 Expérience de soumissionnaire

Sauf indication contraire, l'expérience indiquée dans la soumission doit être celle du soumissionnaire lui-même (ce qui comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont constitué le soumissionnaire par fusion mais ne comprend pas l'expérience acquise par l'achat de biens ou par la cession d'un contrat). L'expérience des entreprises affiliées (c.-à-d. société mère, filiales ou sociétés sœurs), des sous-traitants ou des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas prise en considération.

### 1.1.2 Renseignements à l'appui

Dans le cas où le soumissionnaire n'a pas fourni tous les renseignements à l'appui en vertu des sections 1.1.3 et 1.1.4 ci-dessous, l'autorité contractante pourra, sans toutefois y être obligé, en faire la demande par écrit au soumissionnaire, y compris après la date de clôture des soumissions. Il est obligatoire que le soumissionnaire fournisse les renseignements à l'appui dans les trois jours de la demande écrite ou dans le délai plus long précisé ou convenu par l'autorité contractante dans l'avis au soumissionnaire.

## 1.1.3 Critères techniques obligatoires

- (a) Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.
- (b) Les critères techniques obligatoires sont fournis à la pièce jointe 2, Critères techniques obligatoires et cotés.

#### 1.1.4 Critères techniques cotés

- (a) Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence.
- (b) Les critères techniques cotés sont fournis à la pièce jointe 2, Critères techniques obligatoires et cotés.

#### 1.2 Évaluation financière

### 1.2.1 Critères financiers obligatoires

Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition financière en conformité avec 1.3 « Section II : Soumission financière » de la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions.

### 1.2.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

L'évaluation financière sera conduite en calculant le « Prix total de la soumission » à partir de la Fiche de présentation de la soumission financière à la pièce jointe 4, complétée par les soumissionnaires.

Le processus d'évaluation du prix est indiqué à la pièce jointe 1, Évaluation du Prix.

### 2. Méthode de sélection

#### Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
  - c. obtenir le nombre minimal de points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 236 points.
- 2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) et b) et c) seront déclarées non recevables.
- 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70.
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30.
- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie.

La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat /001.

\_\_\_\_\_

La soumission recevable ayant la deuxième note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour attribution du contrat /002.

Si seulement une soumission recevable est reçue, alors un seul contrat sera octroyé à 100% du montant estimatif de financement disponible.

8. Le contrat /002 pourrait être octroyé avant le contrat /001.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 236, et le prix évalué le plus bas est de 3 734 074.93\$.

## Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)

		Soumissionnaire A	Soumissionnaire B	Soumissionnaire C
Note tec	hnique globale	215 points	200 points	205 points
Prix éval soumiss		4 104 775,48 \$	3 734 074,93 \$	4 161 149,59 \$
	Note pour le mérite technique	215 / 236 x 70 = 63.77	200 /236 x 70 = 59.32	205 / 236 x 70 = 60.81
Calculs	Note pour le prix	3 734 074.93 / 4 104 775.48 \$ x 30 =27.29	3 734 074.93 \$ / 3 734 074.93 \$ x 30 =30	3 734 074.93 / 4 161 149.59 \$ x 30 =26.92
Note con	nbinée	91.06	89.32	87.73
Évaluatio	on globale	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>

\_\_\_\_\_

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

## 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

## 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u>. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

## 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires</u> à <u>admissibilité</u> <u>limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante la pièce jointe 3 <u>Programme de contrats</u> <u>fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation</u> remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'attestation Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

### 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

 le(s) service(s) offert est(sont) un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

## 2.1.1 Clause du guide des CCUA A3050T (2014-11-27), Définition du contenu canadien

## 2.2 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, en présentant une soumission le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### 2.3 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

## 2.4 Compétences linguistiques

Le soumissionnaire atteste qu'il possède les compétences linguistiques requises pour exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux.

## PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

## 1. Exigences relatives à la sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;

Avant l'attribution d'un contrat, le ou les soumissionnaire(s) doit/doivent rencontrer les exigences minimales de sécurité suivantes :

Pour le soumissionnaire s'étant classé au premier rang selon la méthode de sélection :

 Les individus proposés pour réaliser la tâche ferme doivent détenir leur côte de sécurité « Secrète ».

Et

- ii. Au moins un individu proposé dans chacune des catégories suivantes doit détenir sa cote de sécurité « Secrète » :
  - A. Spécialiste en transfert radiatif dans l'atmosphère terrestre
  - B. Spécialiste en correction atmosphérique d'images hyperspectrales
  - C. Spécialiste en traitement d'image
  - D. Spécialiste en traitement de signal
  - E. Spécialiste en détection de cibles et de gaz en imagerie hyperspectrale
  - F. Spécialiste en optique
  - G. Spécialiste en opto-Électronique
  - H. Spécialiste en radiométrie
  - I. Spécialiste en spectrométrie
  - J. Ingénieur en programmation en langage C++ ou C#
  - K. Ingénieur en développement d'interface usagé sous Windows
  - L. Ingénieur en électronique analogique
  - M. Ingénieur en électronique numérique
  - N. Ingénieur en développement d'algorithmes en traitement d'image et en traitement de signal

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

- O. Ingénieur en implantation d'algorithmes de traitement de signal et de traitement d'images
- P. Ingénieur en conception optique
- Q. Ingénieur en conception et organisation d'expérimentation en télédétection
- R. Technicien en électronique ou optique ou physique
- S. Technicien en mécanique ou conception mécanique ou fabrication mécanique
- T. Gestionnaire de projets

# <u>Pour le soumissionnaire s'étant classé au deuxième rang selon la</u> méthode de sélection, s'il y a lieu :

- Au moins un individu proposé dans chacune des catégories suivantes doit détenir sa cote de sécurité « Secrète » :
  - A. Spécialiste en transfert radiatif dans l'atmosphère terrestre
  - B. Spécialiste en correction atmosphérique d'images hyperspectrales
  - C. Spécialiste en traitement d'image
  - D. Spécialiste en traitement de signal
  - E. Spécialiste en détection de cibles et de gaz en imagerie hyperspectrale
  - F. Spécialiste en optique
  - G. Spécialiste en opto-Électronique
  - H. Spécialiste en radiométrie
  - I. Spécialiste en spectrométrie
  - J. Ingénieur en programmation en langage C++ ou C#
  - K. Ingénieur en développement d'interface usagé sous Windows
  - L. Ingénieur en électronique analogique
  - M. Ingénieur en électronique numérique
  - N. Ingénieur en développement d'algorithmes en traitement d'image et en traitement de signal
  - O. Ingénieur en implantation d'algorithmes de traitement de signal et de traitement d'images
  - P. Ingénieur en conception optique
  - Q. Ingénieur en conception et organisation d'expérimentation en télédétection
  - R. Technicien en électronique ou optique ou physique
  - S. Technicien en mécanique ou conception mécanique ou fabrication mécanique
  - T. Gestionnaire de projets
- le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;

\_\_\_\_\_

- 2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC Instructions pour les soumissionnaires » (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

## 2. Capacité financière

Clause du guide des CCUA A9033T (2012-07-16), Capacité financière

## 3 Exigences relatives aux marchandises contrôlées

Clause du guide des CCUA A9130T (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

## PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

TITLE : Travaux scientifiques et d'ingénierie pour le développement de plateformes d'imagerie hyperspectrale

## 1. Énoncé des travaux

## Pour la partie ferme :

Note aux soumissionnaires : Le texte suivant sera uniquement inclus au contrat octroyé conformément à la soumission recevable ayant la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix (Contrat /001)

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe «A» et à la soumission technique de l'entrepreneur intitulée \_\_\_\_, en date du \_\_\_\_. (à compléter par le Canada à l'octroi du contrat)

### Pour la partie à autorisation de tâches :

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A et à la soumission technique de l'entrepreneur intitulée \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_, au fur et à mesure que le demandera le Canada pendant la période du contrat. (à compléter par le Canada à l'octroi du contrat)

Deux contrats ont été attribués suite à la demande de soumission de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) portant le numéro W7701-166147/A. Voici l'ordre de classement des entrepreneurs :

Premier rang : (à compléter par le Canada à l'octroi du contrat)
Deuxième rang : (à compléter par le Canada à l'octroi du contrat)

L'obligation relative à tous travaux entrera en vigueur seulement lorsqu'une autorisation de tâche (AT) a été approuvée et délivrée conformément à la clause intitulée "Processus d'autorisation des tâches".

#### 1.1 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat (à compléter par le Canada à l'octroi du contrat) seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

## 1.1.1 Processus d'autorisation des tâches

#### 1.1.1.1 Description des tâches de l'Autorisation de tâche (AT)

Le Canada fournira à l'entrepreneur une description des tâches.

La description des tâches de l'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits

livrables. Elle comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.

Plus précisément, la description des tâches de l'AT contiendra les renseignements suivants:

- (a) un numéro de tâche;
- un énoncé des travaux (EDT) détaillé pour la tâche, donnant les activités à exécuter et décrivant les produits livrables (comme les rapports) à remettre;
- (c) les dates de début et de fin à respecter (le cas échéant);
- (d) un calendrier des dates butoirs pour les activités de travail majeures, les produits livrables et les paiements);
- (e) les activités devant éventuellement avoir lieu sur place pour l'exécution des travaux dans un endroit donné;
- (f) le niveau de l'attestation de sécurité nécessaire des employés de l'entrepreneur;

Le cas échéant, la description des tâches de l'AT doit également comprendre :

- une description des exigences relatives aux déplacements, y compris le contenu et la présentation des rapports de déplacement nécessaires;
- (b) le profil linguistique nécessaire des employés de l'entrepreneur;
- (c) les catégories de ressources principales;
- (d) toute autre contrainte pouvant influer sur l'exécution de la tâche.

#### 1.1.1.2 Proposition de l'entrepreneur sur l'AT

Dans les **dix jours ouvrables** suivant la réception de la description des tâches de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au Canada le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à l'Annexe B - Base de paiement, du contrat subséquent. L'entrepreneur doit proposer un prix, en identifiant les ressources qu'il propose et en fournissant des renseignements détaillés sur les coûts et le temps nécessaire pour exécuter la tâche.

La proposition sera valable pendant **au moins 20 jours ouvrables** à compter de la date de réception de l'offre. L'entrepreneur ne sera pas payé pour préparer ou déposer l'offre de prix ni pour fournir d'autres renseignements exigés afin d'établir et d'émettre l'AT. L'entrepreneur doit fournir toute information demandée et liée à la préparation d'une AT, dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la demande par le Canada.

Lorsqu'exigé par le Canada, l'entrepreneur devra également fournir une proposition technique qui devra comprendre, le cas échéant, les éléments suivants:

- (a) une description de la compréhension des objectifs et de la portée des travaux;
- (b) une description de l'approche et de la méthodologie qui sera mise de l'avant pour exécuter les travaux;
- (c) une description des livrables anticipés;
- (d) une estimation du degré de succès anticipé;
- (e) les dérogations proposées par rapport aux exigences;

- (f) l'identification des principaux risques et un plan de mitigation pour ces derniers;
- (g) un calendrier des travaux complet ainsi qu'une priorisation des activités à exécuter.

#### 1.1.1.3 Autorisation de l'autorisation de tâches :

L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le Canada. L'entrepreneur reconnaît que, avant la réception d'une AT, le travail effectué sera à ses propres risques.

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le Canada par l'entremise du « formulaire d'autorisation des tâches DND 626 » de l'Annexe E.

#### 1.1.2 Limite d'autorisation de tâches

Le Responsable des achats du MDN peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de **\$125,000.00**, taxes applicables incluses, y compris toutes révisions.

Une AT qui dépasserait ces limites doit être autorisée par l'autorité contractante avant d'être émise.

## 1.1.3 Garantie des travaux minimums - Tous les travaux - d'autorisations de tâches

Note aux soumissionnaires : La clause suivante sera uniquement incluse au contrat octroyé conformément à la soumission recevable ayant la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix (Contrat /001)

- 1. Dans cette clause,
  - « valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limite des dépenses », énoncée dans le contrat, incluant la partie ferme des travaux;
  - « valeur minimale du contrat » signifie 10%
- 2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- 3. Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
- 4. Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause.

Note aux soumissionnaires : La clause suivante sera uniquement incluse au contrat octroyé conformément à la soumission recevable ayant la deuxième meilleure note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix (Contrat /002)

#### 1. Dans cette clause,

- « valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limite des dépenses » énoncée dans le contrat;
- « valeur minimale du contrat » signifie 10%
- 2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
- 4. Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause

### 1.1.4 Autorisation de tâches - ministère de la Défense nationale

Le processus d'autorisation de tâches sera administré par le service des approvisionnements et des paiements de Recherche et Développement pour la Défense Canada, Centre de recherches de Valcartier, représenté par le responsable des achats du MDN. Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport des dépenses dans le cadre du contrat avec des autorisations de tâches à l'intention de l'autorité contractante.

### 1.1.5 Méthodologie pour l'émission des Autorisations de tâches

Le responsable technique peut choisir d'émettre les autorisations de tâches à l'entrepreneur de son choix (/001 ou /002). Cependant, la valeur maximale du contrat doit être respectée.

Le Canada a l'intention de respecter l'équilibre ci-dessous lorsque des AT seront émises :

60% pour le contrat /001; et 40% pour le contrat /002.

Ceci n'est toutefois pas une garantie contractuelle.

## 1.2 Attestation de divulgation

A la fin des travaux, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique et à l'autorité contractante une copie de l'attestation de divulgation jointe à l'annexe C prévoyant que toutes les divulgations applicables ont été soumises.

#### 2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

#### 2.1 Conditions générales

2040 (2016-04-04), Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 2.2 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

4002 (2010-08-16), Services d'élaboration ou de modification de logiciels

#### 2.3 Clauses du guide des CCUA

K3410C (2015-02-25), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements

K3305C (2008-05-12), Licence concernant les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

### 3. Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

## EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN lorsque la LVERS 1 s'applique.

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau NATO SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Ce contrat comprend un accès à des marchandises contrôlées. Avant d'avoir accès, le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des Marchandises Contrôlées de Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada
- 3. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTEGÉS/CLASSIFIÉS CANADA, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ ou SECRET, comme requis, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

- 4. Les membres du personnel de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS OTAN, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent être résidents permanents du Canada ou citoyens d'un pays membre de l'OTAN et doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau NATO SECRET, comme requis, délivrée ou approuvée par l'autorité de sécurité compétente déléguée par l'OTAN.
- 5. Les membres du personnel de l'entreprise qui doivent avoir accès aux biens ou aux renseignements **OTAN NON-CLASSIFIÉS** n'ont pas besoin d'avoir une attestation de sécurité ; toutefois, l'entrepreneur doit s'assurer que de tiers n'auront pas accès aux renseignements OTAN NON-CLASSIFIÉS et que le principe du « besoin de savoir », sera appliqué.
- 6. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements PROTEGÉS / CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte
- 7. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE** doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 8. Avant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir un questionnaire sur la participation, le contrôle et l'influence étrangers (PCIE) ainsi que les documents connexes indiqués dans les lignes directrices sur la PCIE destinées aux organisations. L'entrepreneur doit soumettre ces documents dûment remplis afin d'indiquer si une tierce partie (personne, entreprise ou gouvernement) peut accéder, sans en avoir l'autorisation, à des biens ou à des renseignements CLASSIFÉS DE L'OTAN. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) déterminera si le statut « Sans PCIE » ou « Avec PCIE » doit être attribué à l'entreprise de l'entrepreneur. Si le statut « Avec PCIE » est attribué à l'entreprise, TPSGC déterminera si des mesures d'atténuation existent ou doivent être prises par l'entreprise afin qu'elle puisse obtenir le statut « Sans PCIE par atténuation ».
- 9. En permanence pendant l'exécution du contrat, l'entrepreneur devrait détenir une lettre de TPSGC indiquant les résultats de l'évaluation de la PCIE ainsi que le statut attribué à son entreprise, c'est-à-dire « Sans PCIE » ou « Sans PCIE par atténuation ».
- 10. Tout changement au questionnaire et aux facteurs connexes d'évaluation de la PCIE doit être immédiatement signalé au Secteur de la sécurité industrielle aux fins de détermination de l'incidence du changement sur le statut lié à la PCIE.
- 11. L'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

# EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN lorsque la LVERS 2 s'applique.

 L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau NATO SECRET et SECRET, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau NATO SECRET et SECRET, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Solicitation No – N° de l'invitation W7701-166147/A Client Ref No. – N° de réf. du client W7701-166147

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

2. Ce contrat comprend un accès à des marchandises contrôlées. Avant d'avoir accès, le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des Marchandises Contrôlées de Services publics et Approvisionnement Canada.

- 3. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 4. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 5. Les membres du personnel de l'entreprise qui doivent avoir accès aux biens ou aux renseignements **OTAN NON-CLASSIFIÉS** n'ont pas besoin d'avoir une attestation de sécurité ; toutefois, l'entrepreneur doit s'assurer que de tiers n'auront pas accès aux renseignements **OTAN NON-CLASSIFIÉS** et que le principe du « besoin de savoir », sera appliqué.
- 6. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS OTAN, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent être résidents permanents du Canada ou citoyens d'un pays membre de l'OTAN et doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau NATO SECRET, délivrée ou approuvée par l'autorité de sécurité compétente déléguée par l'OTAN.
- 7. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau CLASSIFIÉS tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau NATO SECRET.
- 8. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE** doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 9. Avant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir un questionnaire sur la participation, le contrôle et l'influence étrangers (PCIE) ainsi que les documents connexes indiqués dans les lignes directrices sur la PCIE destinées aux organisations. L'entrepreneur doit soumettre ces documents dûment remplis afin d'indiquer si une tierce partie (personne, entreprise ou gouvernement) peut accéder, sans en avoir l'autorisation, à des biens ou à des renseignements CLASSIFÉS DE L'OTAN. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) déterminera si le statut « Sans PCIE » ou « Avec PCIE » doit être attribué à l'entreprise de l'entrepreneur. Si le statut « Avec PCIE » est attribué à l'entreprise, TPSGC déterminera si des mesures d'atténuation existent ou doivent être prises par l'entreprise afin qu'elle puisse obtenir le statut « Sans PCIE par atténuation ».
- 10. En permanence pendant l'exécution du contrat, l'entrepreneur devrait détenir une lettre de TPSGC indiquant les résultats de l'évaluation de la PCIE ainsi que le statut attribué à son entreprise, c'est-à-dire « Sans PCIE » ou « Sans PCIE par atténuation ».
- 11. Tout changement au questionnaire et aux facteurs connexes d'évaluation de la PCIE doit être immédiatement signalé au Secteur de la sécurité industrielle aux fins de détermination de l'incidence du changement sur le statut lié à la PCIE.

40. En suite l'antonne de la company de la c

## 12. En outre, l'entrepreneur/offrant doit respecter les dispositions de :

- a. la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité qui se trouve à l'annexe D;
- b. la plus récente version du Manuel de la sécurité industrielle.

## 3.2 Demande de permis de visite des employés

Immédiatement après l'octroi du contrat, le fournisseur aura l'obligation d'obtenir, dans les plus brefs délais, des permis de visite auprès de la SSI, pour chacun des employés inscrits au contrat.

Le fournisseur doit effectuer une Demande de Permis de Visite auprès de la SSI. Pour obtenir une copie du formulaire, le fournisseur peut consulter la section « Visites » en accédant au site suivant : http://iss-ssi.pwqsc-tpsqc.qc.ca/formulaires-forms/index-fra.html

Un minimum de 25 jours ouvrables est exigé pour obtenir les permis de visite de la SSI.

Sans la délivrance du permis de visite, les employés du fournisseur n'auront pas accès aux installations du RDDC, Centre de recherches de Valcartier, le rendant imputable des délais occasionnés sur les livrables.

Les fournisseurs peuvent consulter le site de la SSI sur les permis de visites à : <a href="http://iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/msi-ism/index-fra.html">http://iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/msi-ism/index-fra.html</a>, chapitre 6.

#### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à cinq années après l'octroi, inclusivement.

## 5. Responsables

## 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Josée Roy Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada 601-1550, avenue D'Estimauville Québec, QC. G1J 0C7

Téléphone: 418-649-2932 Télécopieur: 418-649-2209

Courriel: Josee.Roy@tpsgc.pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

5.2 Responsable technique (à être complété à l'octroi du contrat)			
Le responsable technique pour le contrat est:			
Nom: Organisation: Téléphone: Télécopieur: Courriel:			
Le responsable technique représente le ministère ou exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de tout des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter de technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser le travaux. De tels changements peuvent être effectués u contrat émise par l'autorité contractante.	es les questions liées au contenu technique es questions techniques avec le responsable es changements à apporter à l'énoncé des		
5.3 Représentant de l'entrepreneur (à être complété à l'octroi du contrat)			
Représentant administratif :	Représentant technique :		
Nom: Organisation: Téléphone: Télécopieur: Courriel:	Nom: Organisation: Téléphone: Télécopieur: Courriel:		
5.4 Responsable des achats du MDN (à être co	mplété à l'octroi du contrat)		
Le responsable des achats pour le contrat est :			
Nom: Organisation: Téléphone: Télécopieur: Courriel:			
Le responsable des achats du MDN représente le min	istère ou organisme pour leguel les travaux		

Le responsable des achats du MDN represente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en œuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats du MDN; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

\_\_\_\_\_

#### 7. Paiement

#### 7.1.1 Pour la partie ferme des travaux :

Note aux soumissionnaires : Le texte suivant sera uniquement inclus au contrat octroyé conformément à la soumission recevable ayant la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix (Contrat /001)

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de **80 000.00\$**. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables en sus, s'il y a lieu.

## 7.1.2 Pour la partie des travaux réalisés sur demande au moyen d'une Autorisation de tâches :

L'un des types de base de paiement suivants fera partie de l'autorisation de tâche (AT) approuvée. Le prix de la tâche devra être établi conformément à la base de paiement à l'Annexe B.

## (i) Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec un prix ferme :

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'autorisation de tâches (AT) approuvée, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme conformément à la Base de paiement à l'annexe B, comme précisé dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## (ii) Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec un prix plafond :

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, plus un profit, établis conformément à la base de paiement de l'annexe B, jusqu'au prix plafond précisé dans l'AT. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le prix plafond est assujetti à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les coûts réels engagés raisonnablement dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Définition : Le prix plafond correspond au montant maximum d'argent qui peut être versé à l'entrepreneur. L'établissement d'un prix plafond signifie que, l'entrepreneur doit remplir

l'ensemble de ses obligations en vertu du contrat relativement aux travaux auxquels cette base de paiement s'applique, sans versement supplémentaire et ce, même si les coûts réels engagés dépassent le prix plafond.

## (iii) Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec un une limitation des dépenses :

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a engagés raisonnablement et convenablement dans l'exécution des travaux décrits dans l'autorisation de tâches (AT) approuvée, comme ils ont été déterminés conformément à la base de paiement qui figure dans l'annexe B, jusqu'à la limite des dépenses indiquée dans l'AT approuvée.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'AT approuvée ne doit pas dépasser la limitation des dépenses indiquée dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux précisés dans toute AT approuvée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## (iv) Frais de déplacement et de subsistance :

Les frais de déplacements et de subsistance seront payés conformément aux modalités inscrites à l'article Frais de déplacements et de subsistance de l'Annexe B.

## 7.2 Limitation des dépenses

- La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_\_ \$ (à être complété à l'octroi du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La

présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### 7.3 Modalités de paiement

- **7.3.1** Les paiements seront versés à raison d'une fois par mois au plus.
- **7.3.2** Pour la partie ferme des travaux : (Note aux soumissionnaires : Le texte suivant sera uniquement inclus au contrat octroyé conformément à la soumission recevable ayant la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix (Contrat /001))

#### Paiements progressifs

- 1. Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, à raison de une fois par mois au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
  - (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/appacq/forms/documents/1111.pdf), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat:
  - (b) le montant réclamé est conforme à la base de paiement;
  - (c) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu du contrat:
  - (d) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés.
- Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.
- 3. Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

# 7.3.3 Pour la partie des travaux réalisés sur demande au moyen d'une Autorisation de tâches :

Selon les modalités de paiement précisées dans l'autorisation de tâche (AT), une des clauses suivantes s'appliquera.

**7.3.1.1 Paiement unique** (Pour une AT assujettie à un prix ferme, une limitation de dépenses ou à un prix plafond)

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux spécifiés à l'AT seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/appacq/forms/documents/1111.pdf) et tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### 7.3.1.2 Paiements d'étape (Pour une AT assujettie à un prix ferme)

Pour toute AT qui comporte des paiements à verser selon un calendrier d'étapes au fur et à mesure que les tâches sont terminées et acceptées, le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans l'AT et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/appacq/forms/documents/1111.pdf) et tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (b) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.
- (c) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés.

# **7.3.1.3 Paiements progressifs** (Pour une AT assujettie à une limitation de dépenses, à un prix plafond)

- (a) Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement de l'autorisation de tâche et du contrat pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
  - (i) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf) et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
  - (ii) le montant réclamé est conforme à la base de paiement et à l'autorisation de tâche;
  - (iii) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90 p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu de l'autorisation de tâche.

- (iv) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés.
- (b) Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement de l'autorisation de tâche et du contrat lorsque tous les travaux exigés selon l'autorisation de tâche auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une facture finale pour le paiement est présentée.
- (c) Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

### 7.4 Clauses du guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client C0305C (2014-06-26), État des coûts

#### 7.5 Vérification discrétionnaire

Clause du guide des CCUA C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

#### 8. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPGSC 1111 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf).

Chaque demande doit présenter :

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
- (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales;
- (c) le numéro de l'autorisation de tâche (AT), s'il y a lieu;
- (d) la description de l'étape facturée, s'il y a lieu.
- 2. Pour la partie ferme des travaux et pour les AT assujetties à une limitation des dépenses, à un ou à un prix plafond, chaque réclamation doit être appuyée par :
  - (a) une liste de toutes les dépenses, conformément à l'AT s'il y a lieu;
  - (b) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé; la feuille de temps doit également être signée par la ressource et le gestionnaire de projet de l'entrepreneur responsable pour le travail accompli.
  - (c) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
  - (d) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
- 3. Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxes applicables à payer car celles-ci ont été réclamées et sont payables sous les demandes de paiement progressif précédentes.

 L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer à l'adresse suivante pour attestation:

Att: \_\_\_\_\_ (sera complété à l'octroi du contrat)

Commis aux approvisionnements et au soutien Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 601-1550 Avenue D'Estimauville Québec, Québec, G1J 0C7

L'autorité contractante fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande au responsable technique pour attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux, et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

5. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

#### 9. Attestations

#### 9.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### 9.2 SACC Manual Clauses

A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

#### 10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_\_ (*La province ou le territoire sera précisé à l'attribution du contrat*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4002 (2010-08-16), Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
- c) les conditions générales 2040 (2016-04-04), Conditions générales recherche et développement;
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) I'Annexe B, Base de paiement;

- f) l'Annexe C, Divulgation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
- g) l'Annexe D, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) l'Annexe E, Formulaire MDN 626, Autorisation de tâches
- i) les autorisations de tâches signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu);
- j) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_ (à être inséré à l'attribution du contrat).

#### 12. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

### 13. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

#### 14. Assurances

Clause du guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances – aucune exigence particulière

### 15. Programme des Marchandises contrôlées

- 15.1 Clause du guide des CCUA A9131C (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées
- 15.2 Clause du guide des CCUA B4060C (2011-05-16), Marchandises contrôlées

## 16. Rapports périodiques

- 1. L'entrepreneur doit fournir des rapports mensuels en format électronique, sur l'avancement des travaux, au responsable technique et à l'autorité contractante.
- 2. Le rapport périodique doit comporter deux parties :
  - (a) PARTIE 1 : L'entrepreneur doit répondre aux trois questions suivantes :
    - (i) Le projet progresse-t-il selon le calendrier prévu?
    - (ii) Le projet respecte-t-il le budget prévu
    - (iii) Le projet est-il libre de toute préoccupation à l'égard de laquelle l'aide ou les conseils du Canada pourraient être requis?

Chaque réponse négative doit être accompagnée d'une explication.

- (b) PARTIE 2 : Un rapport narratif, concis mais suffisamment détaillé pour permettre au responsable technique d'évaluer l'avancement des travaux, contenant au minimum :
  - (i) Une description de l'avancement de chacune des tâches et des travaux dans leur ensemble durant la période visée par le rapport. Un nombre suffisant d'esquisses de diagrammes, de photographies, etc., doit être inclu, au besoin, afin de décrire l'avancement des travaux.

\_\_\_\_\_

- (ii) Une explication de tout écart par rapport au plan de travail.
- (iii) Une description des voyages ou conférences relatifs au contrat durant la période visée par le rapport.
- (iv) Une description de tout équipement important acheté ou construit durant la période visée par le rapport.

## 17. Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

L'entrepreneur doit se conformer à tous les ordres ou autres règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

### 18. Insigne d'identité

Clause du guide des CCUA A9065C (2006-06-16), Insigne d'identité

\_\_\_\_\_

#### **ANNEXE A**

## **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**1. TITRE**: Travaux scientifiques et d'ingénierie pour le développement de plateformes d'imagerie hyperspectrale

#### 2. CONTEXTE

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) Centre de recherches de Valcartier développe et teste actuellement des systèmes de capteurs destinés à la reconnaissance et à la surveillance. Par système de capteurs on entend toutes les composantes de support physique et logicielle des capteurs. Les systèmes de capteurs sont destinées à être opérés sur des plateformes en retrait ou aéroportées. Ils comprennent des capteurs hyperspectraux, multispectraux et panchromatiques opérant dans toute la gamme spectrale optique s'étendant entre 0.35 et 13 microns. Ils couvrent donc les gammes spectrales Visible-Near InfraRed (VNIR), Short Wave InfraRed (SWIR), Medium Wave InfraRed (MWIR) et LongWave InfraRed (LWIR). Les systèmes de capteurs fourniront des informations de télédétection aux forces canadiennes. Ils comprennent en outre les dispositifs de mesure, et de traitement des données.

Deux types de plateformes sont susceptibles d'être développées pour répondre aux besoins de télédétection, soit des plateformes aéroportées ou des plateformes de télédétection en retrait. Par plateformes, on entend les appareils de support physiques des systèmes de capteurs, par exemple : des tourelles, trépieds, avions ou hélicoptères. Les capteurs peuvent être commerciaux ou développés spécifiquement pour les besoins de RDDC Centre de recherches de Valcartier. Les travaux requis pour ce projet comprennent des services scientifiques, techniques ou d'ingénierie.

Les travaux d'ingénierie susceptibles d'être requis sont l'intégration des composantes physiques et logicielles des systèmes de capteurs et leurs incorporation dans les plateformes auxquelles elles sont destinées. Les composantes matérielles susceptibles d'être intégrées sont les suivantes : capteurs optiques et hyperspectraux; capteurs environnementaux tels que des systèmes de mesures de la température, de l'humidité, de la pression; des systèmes de pointages; des dispositifs de communications entre les composantes et avec l'extérieur. Des travaux d'ingénierie seront aussi requis pour faire l'intégration de composantes et pour tester les algorithmes de traitement, de livraisons et d'affichage des données. Des travaux de développement matériel et logiciel sont aussi susceptibles d'être requis, mais n'incluent pas la conception des plateformes de support pour des capteurs hyperspectraux, multispectraux ou panchromatiques de même que les capteurs à proprement parler.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

Les travaux scientifiques susceptibles d'être requis sont associés au support au développement des systèmes de capteurs et comprennent: le développement d'expérience; l'expérimentation; l'analyse de données expérimentales; les études phénoménologiques portant sur la propagation de la lumière dans l'atmosphère, le comportement des cibles et des arrière-plans; le développement l'implantation et le test d'algorithmes reliés au traitement des données hyperspectrales, multispectrales et panchomatiques. L'entrepreneur pourrait aussi devoir fournir des avis reliés au fonctionnement des capteurs et à leur utilisation.

#### **ACRONYMES** 3.

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada

Énoncé de travail EDT

RT Responsable technique

DA Document applicable

VNIR « Visible and Near InfraRed »(Visible et proche infrarouge)

**SWIR** « Short Wave InfraRed » (Infrarouge à courte longueur d'onde)

**MWIR** « Medium Wave InfraRed » (Infrarouge à longueur d'onde médiane)

**LWIR** « LongWave Infrared » (Infrarouge à ondes longues)

FC **Forces Canatdiennes** 

MC Marchandises Contrôlées

**OTAN** Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

#### DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES 4.

Aucun

#### **5. ÉTENDUE DES TRAVAUX:**

Ce contrat comprend une partie ferme et une partie à autorisation de tâches

\_\_\_\_\_

### 5.1 TRAVAUX RÉALISÉS SUR DEMANDE, AU MOYEN D'UNE AUTORISATION DE TÂCHE

L'entrepreneur devra fournir les services décrits aux tâches 5.1A à 5.1J ci-dessous Les tâches seront réalisées sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Une AT peut faire référence à plus d'une tâche et une même tâche peut être répétée plusieurs fois pendant la durée du contrat.

## Tâche 5.1 A : Études théoriques en imagerie aéroportée et en imagerie en retrait

#### Contexte:

Dans les tâches de ce type, l'entrepreneur doit fournir des services scientifiques en modélisation et description des arrière-plans; des cibles et de l'environnement de formation des images hyperspectrales, multispectrales ou panchromatiques.

#### **Description des travaux:**

#### L'entrepreneur doit :

- i. intégrer l'effet des capteurs en utilisant ou en développant des modèles de capteurs dans la production des images
- ii. considérer des effets multiples tels que l'absorption, la diffusion, la réfraction sur la lumière dans les gammes optiques s'étendant de l'infrarouge lointains jusque dans les longueurs d'onde ultraviolet.
- iii. modéliser les effets de traitements d'image membres d'une chaîne de traitement sur les autres membres de la chaîne. Le nombre de membres est variable et pourrait s'étendre jusqu'à 10.

Les applications visées sont l'imagerie hyperspectrale, multispectrale et panchromatique aéroportée et à distance. Un exemple de travail possible est l'évaluation des effets dûs au traitement de correction atmosphérique sur l'efficacité algorithmes de détection de cibles.

#### Tâche 5.1 B: Traitement et analyse de données d'imagerie en retrait et aéroportée

#### Contexte:

RDDC Centre de recherches de Valcartier fournira à l'entrepreneur des ensembles de données susceptibles de comprendre des images brutes ou calibrées ainsi que les données de réalité de terrain (ground truth – vérité terrain). Les images pourraient provenir de capteurs hyperspectraux, multispectraux ou panchromatiques. Les capteurs sont susceptibles d'être aéroportés ou en retrait.

\_\_\_\_\_

Ces tâches auront comme possibles objectifs:

• de comprendre les effets de de l'arrière-plan; des cibles et de l'environnement sur la formation des images;

• Corriger les images pour des défauts, ou caractéristiques introduites par les capteurs ou l'environnement;

• d'évaluer les effets de diverses méthodes de traitement des images sur les résultats recherchés par les applications et processus de traitement des images.

**Description des travaux:** 

i. L'entrepreneur doit faire le traitement des données en fonction des spécifications émises par le responsable technique de RDDC Centre de recherches de Valcartier.

ii. L'entrepreneur sera responsable de faire la conception de la chaîne de traitement, de l'implanter, de l'appliquer sur les images et d'en analyser les résultats.

Tâche 5.1 C: Développement, implantation et test d'algorithmes de traitement d'images et de données

Contexte:

Plusieurs méthodes de traitement des images ne fonctionnent que dans un certain ensemble de conditions. Les capteurs, leur mode d'opération et les applications pour lesquelles les images sont acquises ont des influences sur le choix des méthodes de traitement des images. Pour certaines applications aucune des méthodes disponibles ne convient. Parfois, certaines méthodes sont envisageables mais nécessitent des adaptations ou uniquement d'être testées.

**Description des travaux:** 

L'entrepreneur doit :

i. Développer de nouvelles méthodes, les implanter et les tester.

ii. Adapter, au besoin, des méthodes existantes, les implanter et les tester.

Les algorithmes requis s'appliqueront à des applications sur des capteurs imageurs aéroportés ou en retrait. Les images provenant de ces capteurs pourraient être hyperspectrales, multispectrales ou panchromatiques.

Tâche 5.1 D : Évaluation, validation et comparaison d'algorithmes de traitement des images.

Contexte:

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

Avant de déployer ou de sélectionner un algorithme conçu pour réaliser une tâche donnée, celui-ci doit être évalué et validé. Ses performances doivent aussi être comparées à des algorithmes semblables si ceux-ci existent.

### **Description des travaux:**

#### L'entrepreneur doit :

- i. valider des algorithmes : la validation sert à vérifier si l'algorithme exécute effectivement la tâche pour laquelle il a été conçu;
- ii. évaluer des algorithmes : l'évaluation est le processus par lequel les performances de l'algorithme sont estimées et comparées le cas échéant aux spécifications de l'algorithme
- iii. comparer des algorithmes : la comparaison est le processus par lequel des algorithmes ayant des fonctions similaires voient leurs performances comparées selon les objectifs pour lesquels ils ont été conçus.

Ces processus seront exécutés par l'entrepreneur pour des algorithmes qui lui seront fournis par le RDDC Centre de recherches de Valcartier avec des jeux de données.

#### Tâche 5.1 E : Conception et développement d'expérimentation en imagerie aéroportée et en retrait.

#### Contexte:

Pour développer des applications efficaces de télédétection en imagerie aéroportée et en retrait on doit très bien connaître la phénoménologie reliée aux arrière-plans; aux cibles; aux capteurs et à l'environnement qui les entourent. Durant ce projet, du matériel d'imagerie; des modèles de formation des images; des outils de prédiction et des algorithmes de traitements seront développés sous formes de composants de système. Tous ces composants de système doivent être testés dans des conditions variées pour les valider et comprendre leur domaine de validité ce qui nécessite des données expérimentales. Pour fournir les données et les résultats de tests, des expériences doivent être menées. Dans certains cas, l'entrepreneur devra concevoir, développer et fabriquer le matériel et les équipements qui serviront à mener les expériences et tests à bien.

#### Description des travaux :

#### L'entrepreneur doit :

- faire l'analyse des besoins requis pour faire la vérification expérimentale;
- faire la conception de montages expérimentaux;
- fournir les spécifications de système ou d'appareil qui devront être développés pour satisfaire les besoins
- Préparer les documents pertinents pour mener les expérimentations. Par exemple, les autorisations environnementales

• Préparer les documents relatifs à des produits chimiques ou biologiques qui seraient utilisé durant les campagnes de mesures ou dans le laboratoire

• Coordonner les plans de vol pour les expériences menées à l'extérieur.

Tâche 5.1 F: Réalisation de travaux expérimentaux en imagerie aéroportée et en retrait.

**Description des travaux:** 

L'entrepreneur doit se déplacer sur le terrain pour mettre en place les expériences qu'il aura conçues ou pour celles conçues par le RDDC. Il doit être en mesure d'utiliser les appareils de mesures et d'acquisition de la réalité de terrain tel que MRScan-300. Ces appareils peuvent être des spectromètres, des caméras, des appareils de localisation (GPS), des radiomètres, etc. Il doit faire la calibration lorsque nécessaire et obtenir et colliger les mesures prisent par ceux-ci.

Tâche 5.1 G: Traitement et analyse des données de terrain acquises durant des expérimentations

Contexte:

De grandes quantités de données de terrain sont acquises durant les expérimentations. Ces données doivent être enregistrées, classées, analysées et interprétées. Ces données sont requises pour faire la comparaison avec les résultats de traitements de données acquises par les capteurs aéroportés ou à distance.

**Description des travaux:** 

L'entrepreneur doit conformément aux spécifications et besoins émis par le responsable technique de RDDC Centre de recherches de Valcartier traiter les données qui lui auront été fournies.

Quelques exemples de spécifications:

• À partir de mesures spectrales, estimer l'émissivité ou la réflectance de cibles et de matériaux se trouvant sur les sites expérimentaux;

• Estimer à partir de mesures météorologiques l'intensité de la turbulence atmosphérique;

• Faire la compilation de mesures permettant de caractériser les cibles et les sites expérimentaux, localisation, orientation, organisation des données dans une suite logique qui en permettra l'utilisation a posteriori.

Tâche 5.1 H: Développement et entretien de système de mesure pour l'acquisition de données de réalité de terrain

Contexte:

Dans plusieurs cas, les systèmes et appareils de mesures disponibles au RDDC Centre de recherches de Valcartier ou commercialement doivent être adaptés pour des utilisations spécifiques requises durant les

expérimentations.

**Description des travaux:** 

L'entrepreneur doit concevoir des systèmes de mesures destinés à obtenir des données de réalité terrain selon les spécifications émises par l'autorité scientifique et implanter des logiciels de mise en réseau et d'automatisation de la prise de mesure par des appareils existants, tels que des radiomètres ou des

spectromètres etc.

RDDC Centre de recherches de Valcartier possède des systèmes d'acquisition de données de réalité de terrain: MRScan-300, ASD, spectromètre et radiomètres, GPS, etc... L'entrepreneur devra pouvoir les

utiliser durant les travaux expérimentaux.

Tâche 5.1 I : Développement, implantation et intégration de composants matériels et logiciels à des

systèmes de capteurs et adaptation à des plateformes d'imagerie aéroportée ou en retrait.

L'entrepreneur doit développer des composantes ou en utiliser qui sont existantes pour modifier des systèmes de capteurs existants ou en modifier les capacités en implantant des fonctions nouvelles ou modifier des fonctions existantes. Ces fonctions ou composantes sont logicielles ou matérielles et les

plateformes peuvent être aéroportées ou au sol.

i. Le matériel développé peut comprendre les supports mécaniques; l'électronique ou des contrôles électriques tel que des moteurs, des commandes de moteur; le support de caméra. Il ne comprend pas le développement des capteurs proprement dit, mais seulement du matériel les

entourant.

ii. Le logiciel qui sera développé inclut les composantes externes de contrôle des capteurs et du logiciel de traitement des données et l'interface entre les capteurs et les systèmes de transmission

de l'information.

Tâche 5.1 J: Participer dans les programmes d'échanges internationaux

L'entrepreneur doit :

i. Produire des présentations liés au domaine de la télédétection aéroportée ou en retrait relativement aux applications d'imagerie panchromatique, multispectrale et hyperspectrale et les présenter dans les échanges que mène RDDC Centre de recherches de Valcartier avec des organismes internationaux dans des pays comme les USA et la

France.

ii. Présenter des travaux réalisés dans le cadre de ces travaux à des groupes nationaux ou internationaux de travail et de discussions. Le travail comprend la préparation de présentations en anglais (en format PowerPoint) résumant les travaux réalisés et la participation à des ateliers, groupes de travail spécialisés, ou Symposium.

**5.2 PARTIE FERME**: (Note aux soumissionnaires : Le texte suivant sera uniquement inclus au contrat octroyé conformément à la soumission recevable ayant la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix (Contrat /001))

L'entrepreneur doit réaliser les deux (2) tâches décrites ci-dessous

# Tâche 5.2 A : Analyse et comparaison de l'algorithme GLRT (Generalized likelihood ratio test) pour la détection de cibles en imagerie hyperspectrale.

5.2 A.1: L'entrepreneur doit appliquer l'algorithme GLRT et un autre algorithme de son choix sur 50 images hyperspectrales calibrées obtenues dans les gammes LWIR, SWIR et VNIR pour déterminer :

- A: Quelles cibles peuvent être identifiées à partir des images et de la base de données de signatures qui seront fournies au début du projet par RDDC Centre de recherches de Valcartier.
- B: Quelles régions spectrales fournies les meilleurs résultats de détection en utilisant une métrique choisie par l'entrepreneur.
- C: Une évaluation du taux de fausse alarme pour chaque cible identifiée au point A.

# Tâche 5.2 B: Intégration d'un système de contrôle de haut niveau dans des cibles de calibration dans la gamme LWIR

Trois cibles de calibration modulaire sont développées à RDDC Centre de recherches de Valcartier avec l'objectif de fournir les paramètres optiques atmosphériques que sont la transmittance, le rayonnement de parcours et le rayonnement atmosphérique descendant. Ces trois cibles sont appelées chaude, froide et réflective. Des modules ont été développés qui comprennent un système de chauffage et un système de contrôle par boucle de rétroaction du système de chauffage basé sur un microcontrôleur. Chacun des modules est contrôlable individuellement, toutefois on doit assurer une certaine uniformité de température sur chacune des cibles et une différence de température minimale de 10K entre la cible chaude et la cible froide. Un algorithme de contrôle à haut niveau doit être développé, implanté et testé pour atteindre les spécifications citées plus haut.

L'entrepreneur doit :

5.2.B.1 Développer et implanter un algorithme de contrôle permettant de spécifier les points de contrôle de température pour chacun des modules et ce pour chacune des trois cibles.

5.2.B.2 Développer un algorithme de contrôle global des température qui respectera les spécifications suivantes:

- 1) Uniformité des températures à l'intérieure d'une même cible inférieure ou égale à 0.5K.
- 2) Une différence de température minimale de 10K entre la cible chaude et la cible froide.
- 3) L'enregistrement des températures de chacun des modules de chacune des cibles avec des intervalles variables ayant un minimum de 10 secondes et un maximum de 1 heure avec des incréments de 10 secondes
- 4) L'enregistrement de la position de chacun des modules dans sa cible

#### 6. LIVRABLES

#### 6.1 Livrables pour les tâches génériques 5.1A à 5.1K

#### 6.1.A Livrables pour la tâche 5.1.A:

Des rapports ou des sections de rapports s'intégrant avec des travaux réalisés dans le cadre d'autres tâches réalisées dans le cadre de ce contrat, les données générées et les divers codes informatiques produits.

Les rapports doivent être remis sur support papier et support électronique et doivent inclure :

- a. Les analyses;
- b. Les modèles;
- c. Les résultats de simulations
- d. Des recommandations sur les travaux à mener subséquemment.

#### 6.1 B: Livrables pour la tâche 5.1 B

Des rapports ou des sections de rapports s'intégrant avec des travaux réalisés dans le cadre d'autres tâches réalisées dans le cadre de ce contrat, les données générées et les divers codes informatiques produits.

- a) Fournir le détail des traitements effectués sur les images, ce qui comprend :
  - a. Conception;

- b. Implantation;
- c. résultats de traitement;
- d. Conclusion sur les résultats;
- e. Recommandation sur les approches à préconiser.
- b) Toutes les données produites durant le travail

#### 6.1 C: Livrables pour la tâche 5.1 C

Des rapports ou des sections de rapports s'intégrant avec des travaux réalisés dans le cadre d'autres tâches réalisées dans le cadre de ce contrat, les données générées et les divers codes informatiques produits.

- a) Les détails de conception des méthodes de traitements;
- b) Les détails d'implantation des méthodes de traitement;
- c) Les détails des tests appliqués sur les algorithmes et les images;
- d) Les résultats détaillés des analyses, tests et implantations;
- e) Les codes informatiques produits durant les travaux;
- f) Les données de traitement intermédiaires et finales;

## 6.1 D Livrables pour la tâche 5.1 D

Des rapports ou des sections de rapports s'intégrant avec des travaux réalisés dans le cadre d'autres tâches réalisées dans le cadre de ce contrat, les données générées et les divers codes informatiques produits.

- a) Le détail des opérations de validation des algorithmes
  - a. La conception des tests
  - b. Les résultats
  - c. Les recommandations relatives à la l'utilisation des algorithmes.
- b) Le détail de l'évaluation des algorithmes
  - a. Élaboration des paramètres de performance à atteindre
  - b. Détail des tests permettant de vérifier l'atteinte de ces paramètres de performance
  - c. Les résultats des tests
  - d. Les recommandations relatives à l'utilisation des algorithmes;
- c) Le détail des comparaisons des algorithmes
  - a. La conception des méthodes de comparaisons;
  - b. Le détail des résultats
  - c. Les recommandations relatives à l'utilisation des algorithmes.

## 6.1 E : Livrables pour la tâche 5.1 E

Des rapports ou des sections de rapports s'intégrant avec des travaux réalisés dans le cadre d'autres tâches réalisées dans le cadre de ce contrat, les données générées et les divers codes informatiques produits.

- a) Le détail des analyses et la compilation des besoins;
- b) Les plans de conception des expériences et des recommandations relatives à l'implantation et à la réalisation des expériences.
- c) Toutes les spécifications des systèmes ou des appareils qui devront être développés pour satisfaire les besoins expérimentaux.

#### 6.1 F: Livrables pour la tâche 5.1 F

Toutes les données brutes et traitées sur support numérique et papier selon les modes d'acquisition.

- a) Le détail des expériences réalisées;
- b) Le compte rendu du déroulement des expériences;
- c) Les données brutes classées selon les expériences;
- d) Les données traitées classées selon les expériences.

#### 6.1 G Livrables pour la tâche 5.1 G

Rapport sur support papier ou électronique comprenant les résultats des traitements et analyses des données de réalité de terrain. Les résultats des analyses et de la pertinence des expérimentations pourrait aussi être incluse dans le livrable. Les données traitées devront être remises sur support électronique dans un format qui conviendra à l'utilisation qui en sera faite par le personnel de RDDC.

#### Les rapports doivent inclure :

- a) Le classement des données fournies selon les expérimentations faites;
- b) L'analyse des données fournies
- c) La compilation des résultats expérimentaux et la comparaison avec les résultats attendus théoriquement;
- d) Des recommandations sur l'amélioration des méthodes de traitement ou d'expérimentation

#### 6.1 H Livrables pour la tâche 5.1 H

Tous les logiciels et documents d'analyses, codes sources, scripts et logiciels compilés et fonctionnels sur les équipements informatiques de terrain possédés par RDDC Centre de recherches de Valcartier et spécifiés à l'entrepreneur.

- a) Les équipements expérimentaux conçus;
- b) Les plans et spécifications

c) Les tests et mesures faites sur les équipements pour en vérifier le fonctionnement;

6.1 I : Livrables pour la tâche 5.1 I

Tous les composants logiciels et matériels qui auront été conçus, ainsi que les plans et les méthodes de conception, les manuels d'utilisation et d'entretien.

6.1 J: Livrables pour la tâche 5.1 J

Livrables: Tous les documents qui auront été produits pour réaliser la tâche (présentations ou rapport). Ces documents, seront produits en anglais ou en français dépendamment du groupe auquel ils seront présentés. Les groupes fonctionnant sous l'accord franco-canadien pourraient requérir des documents en français.

**6.2 Livrables pour les tâches fermes 5.2 A et 5.2B** (Note aux soumissionnaires : Le texte suivant sera uniquement inclus au contrat octroyé conformément à la soumission recevable ayant la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix (Contrat /001))

6.2 A : Les résultats de détection et d'identification avec un rapport sur CD ou sur support informatique choisi par l'entrepreneur qui documente comment les algorithmes ont été appliqués sur les images hyperspectrales.

6.2 B: a) Tout le logiciel (code source et code compile)

b) Un rapport contenant les dessins, les schémas, les plans et la description des algorithmes et du logiciel implanté.

#### 7. DATE DE LIVRAISON

La date de livraison pour les livrables des tâches 5.2 A et 5.2 B est le 31 mars 2017. (Note aux soumissionnaires : Le texte suivant sera uniquement inclus au contrat octroyé conformément à la soumission recevable ayant la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix (Contrat /001))

#### 8. Langue DE TRAVAIL

La langue de travail sera le français ou l'anglais.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

#### 9. EMPLACEMENT DU TRAVAIL

Durant l'exécution du contrat, l'entrepreneur ne sera pas tenu de réaliser tous les travaux dans les locaux de RDDC. Il sera en outre, et selon le cas, possible d'utiliser les locaux de RDDC, Centre de recherches de Valcartier ou de RDDC, Centre de recherches d'Ottawa pour réaliser des travaux utilisant ou produisant des documents ou des équipements, classifiés, protégés ou classés comme marchandises contrôlées. Si l'entrepreneur possède des installations lui permettant de traiter des informations, des documents ou des équipements classifiés, protégés ou classés marchandises contrôlées, il pourra réaliser une partie des travaux dans ses installations lorsque les travaux seront classés C1 (voir ci-dessous).

Certains travaux doivent impérativement être réalisés dans les installations de RDDC, Centre de recherches de Valcartier ou à l'extérieur des installations de l'entrepreneur. Ce sera le cas par exemple pour l'intégration de matériel ou de logiciel dans des équipements existants et difficiles à déplacer ou pour lesquels, l'utilisation est telle que les travaux ne peuvent se faire dans les locaux de l'entrepreneur, par exemple lors de déploiement ou lors d'essais et expérimentations.

Le tableau suivant donne une <u>proportion approximative</u> des travaux pour chacune des tâches qui doivent se faire dans des locaux permettant de traiter des données classifiées, protégées ou marchandises contrôlées, des travaux qui doivent être impérativement faits à RDDC, Centre de recherches de Valcartier et des travaux qui ne nécessitent pas l'utilisation de locaux classifiés.

#### Classe de travaux :

C1 : Travaux utilisant des documents, données ou équipements classifiés, protégés ou classés comme marchandises contrôlées, qui doivent être effectués dans des locaux protégés. Ces travaux doivent être réalisés dans les locaux de RDDC, Centre de recherches de Valcartier, de RDDC ou au Centre de recherches d'Ottawa ou dans les locaux de l'entrepreneur, si ceux-ci possèdent les installations appropriées.

Approximativement 15% des travaux devraient être classés C1.

C2 : Travaux devant impérativement être réalisés à RDDC, Centre de recherches de Valcartier, parce qu'ils nécessitent du matériel qui ne peut être déplacés à l'extérieur de RDDC, Centre de recherches de Valcartier. Cela inclus aussi les travaux réalisés dans le cadre d'essais.

Approximativement 25% des travaux devraient être classés C2.

C3: Travaux réalisables à l'extérieur des locaux de RDDC, Centre de recherches de Valcartier; les travaux peuvent être réalisés à RDDC, Centre de recherches de Valcartier ou à RDDC, Centre de recherches d'Ottawa ou dans les installations de l'entrepreneur et ce, selon le choix de l'entrepreneur. Il n'y a aucune nécessité que l'entrepreneur possède des installations permettant de traiter des informations, des documents ou des équipements classifiés, protégés ou classés comme marchandises contrôlées.

Approximativement 60% des travaux devraient être classés C3.

W7701-166147

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

Tâche	Nom	C1	C2	C3
5.1.A	Études théoriques en imagerie aéroportée et en imagerie en retrait	15%	0%	85%
5.1.B	Traitement et analyse de données d'imagerie en retrait et aéroportée	25%	0%	75%
5.1.C	Développement, implantation et test d'algorithmes de traitement d'images et de données	15%	10%	75%
5.1.D	Évaluation, validation et comparaison d'algorithmes de traitement des images.	25%	5%	75%
5.1.E	Conception et développement d'expérimentation en imagerie aéroportée et en retrait.	0%	10%	90%
5.1.F	Réalisation de travaux expérimentaux en imagerie aéroportée et en retrait.	0%	90%	10%
5.1.G	Traitement et analyse des données de terrain acquises durant des expérimentations	30%	0%	70%
5.1.H	Développement et entretien de système de mesure pour l'acquisition de données de réalité de terrain	10%	80%	10%
5.1.1	Développement, implantation et intégration de composants matériels et logiciels à des systèmes de capteurs et adaptation à des plateformes d'imagerie aéroportée ou en retrait.	5%	90%	5%
5.1.J	Participer dans les programmes d'échanges	NA	NA	NA

RDDC, Centre de recherches de Valcartier se trouve à l'adresse suivante : 2459 route de la Bravoure Québec Qc G3J 1X5

RDDC, Centre de recherches d'Ottawa se trouve à l'adresse suivante : 3701 Carling Avenue, Ottawa, Ontario K1A 0Z4

### 10. VOYAGE

L'entrepreneur pourrait être requis de voyager pour des conférences ou réunions ou pour des essais selon la tâche qui lui aura été demandé. Les sites sur lesquels il pourrait être requis de voyager sont variables et dépendent des sites d'essais de conférence ou de réunion et seront précisés dans les autorisations des tâches. Les déplacements pourraient être requis à destination du Canada et de l'internationale.

#### 11. RÉUNIONS

Des rencontres seront requises périodiquement dans le contexte de chacune des tâches dans le but de vérifier l'état des travaux dans chaque tâche. Impérativement, au début et à la fin de chaque tâche, une réunion sera tenue. Lors du déroulement d'une tâche, des réunions seront tenues mensuellement. Il n'est pas requis de séparer des réunions selon les tâches et un effort devra être fait pour que si deux tâches ou plus sont réalisées concurremment les réunions soient tenues en même temps. Les ordres du jour de ces réunions devront clairement

Solicitation No – N° de l'invitation W7701-166147/A Client Ref No. – N° de réf. du client W7701-166147

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

distinguer les points relatifs à chacune des tâches. L'entrepreneur sera responsable de produire les comptes rendus de ces réunions. Les réunions pourront être tenues en personne, par téléconférence ou par vidéoconférence. Une réunion en personne sera tenue au démarrage de la première tâche et ensuite à une période de une par année au minimum.

## 12. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

Dans le cas des tâches 5.2A et B l'entrepreneur se verra fournir les données nécessaire pour le traitement ainsi que les cibles de calibrations les modules existants.

Donnée d'imagerie hyperspectrale, multispectrale ou panchromatique; Données de réalité de terrain; Toiles pour la calibration d'images.

## 13. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

L'entrepreneur aura accès à certains laboratoires du RDDC Centre de recherches de Valcartier et à l'équipement contenu dans ces mêmes laboratoires toutefois, les équipements demeureront sous la responsabilité de RDDC.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

### **ANNEXE B**

## **BASE DE PAIEMENT**

(à être complété à l'octroi du contrat)

#### Note:

- i. L'écart entre le tarif horaire le plus bas et le tarif horaire le plus élevé pour une même catégorie principale pour une même période doit être égal ou inférieur à 30%.
- ii. Le tarif horaire pour une sous-catégorie de ressource ou le tarif horaire pour une ressource ne doit pas augmenter de plus de 3% d'une période à une autre.

**1. MAIN-D'OEUVRE**: Taux fermes tout compris (incluant le profit, les frais généraux et les frais d'administration), taxes applicables en sus, comme suit :

administration), taxes applicables en se	Taux horaire fermes					
Ressources proposées	Première année du contrat	Deuxième année du contrat	Troisième année du contrat	Quatrième année du contrat	Cinquième année du contrat	
1- Catégorie spécialiste						
a- Spécialiste en transfert radiatif dans l'atmosphère terrestre  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$	
b- Spécialiste en correction atmosphérique d'images hyperspectrales	\$	\$	\$	\$	\$	
c- Spécialiste en traitement d'image	\$	\$	\$	\$	\$	
d- Spécialiste en traitement de signal  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$	
e- Spécialiste en détection de cibles et de gaz en imagerie hyperspectrale  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$	

	Taux horaire fermes				
Ressources proposées	Première année du contrat	Deuxième année du contrat	Troisième année du contrat	Quatrième année du contrat	Cinquième année du contrat
f- Spécialiste en optique					
Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
g- Spécialiste en opto-électronique					
Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
h- Spécialiste en radiométrie					
Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
i – Spécialiste en spectrométrie					
Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
2- Catégorie Ingénierie					
a- Ingénieur en programmation en langage C++ ou C#  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
b- Ingénieur en développement d'interface usagé sous Windows	\$	\$	\$	\$	\$
c- Ingénieur en électronique analogique  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
d- Ingénieur en électronique numérique	\$	\$	\$	\$	\$
Nom :	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ
e- Ingénieur en développement d'algorithmes en traitement d'image et en traitement de signal	\$	\$	\$	\$	\$
Nom :					

	Taux horaire fermes					
Ressources proposées	Première année du contrat	Deuxième année du contrat	Troisième année du contrat	Quatrième année du contrat	Cinquième année du contrat	
f- Ingénieur en implantation d'algorithmes de traitement de signal et de traitement d'images Nom :	\$	\$	\$	\$	\$	
g- Ingénieur en conception optique Nom :	\$	\$	\$	\$	\$	
h- Ingénieur en conception et organisation d'expérimentation en télédétection	\$	\$	\$	\$	\$	
3- Catégories de ressources te	chniques					
a- Technicien en électronique ou optique ou physique  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$	
b- Technicien en mécanique ou conception mécanique ou fabrication mécanique	\$	\$	\$	\$	\$	
4- Gestionnaire de projets						
a- Gestionnaire de projets  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$	

## Note pour les travaux effectués sur le terrain dans le cadre d'essais seulement:

Après une période de travail de 8 heures consécutives, l'entrepreneur peut réclamer 1.5 fois le taux horaire inscrit dans le tableau ci-dessus pour le temps de travail excédant le 8 heures. Le responsable technique doit approuver au préalable que ce taux puisse être réclamé.

2. **ÉQUIPEMENT**: au prix de revient\* effectif sans majoration

4.

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

3. MATÉRIAUX ET FOURNITURES : au prix de revient\* effectif sans majoration

#### 3. MATERIACK ET TOURITTORES : au prix de revient enecur sans majoration

### FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE : Si deux contrats sont octroyés :

TOTAL ESTIMATIF pour le contrat W7701-166147/001/QCL: 240 000.00\$ (taxes

applicables non-incluses)

TOTAL ESTIMATIF pour le contrat W7701-166147/002/QCL: 160 000.00\$ (taxes applicables non-incluses)

### Si un contrat est octroyé:

TOTAL ESTIMATIF pour le contrat W7701-166147/001/QCL : 400 000.00\$ (taxes applicables non-incluses)

Pour les travaux classés C1, la clause suivante s'applique : (à compléter par le Canada, selon le choix fait par le soumissionnaire)

Pour les travaux classés C2 et C3, la clause suivante s'applique : (à compléter par le Canada, selon le choix fait par le soumissionnaire)

## Pour les fournisseurs ayant choisi l'option <u>« a » et/ou « d », RDDC, centre de</u> recherches de Valcartier

- (a) Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance encourus par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux pour:
  - (i) les services rendus à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada Centre de recherches de Valcartier, situé au 2459, Route de la Bravoure, Québec, Québec; et
  - tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et Recherche et développement pour la Défenses Canada, Centre de recherches de Valcartier.
- (b) Pour les services fournis à l'extérieur du rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada Centre de recherches de Valcartier, l'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou)les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/hrpubs/TBM\_113/td-dv\_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux «employés».
- (c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.

(d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

## Pour les fournisseurs ayant choisi l'option <u>« b » et/ou « e » RDDC, centre de</u> recherches d'Ottawa

- (a) Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance encourus par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux pour:
  - (i) les services rendus à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada Centre de recherches d'Ottawa, situé au 3701 Carling Avenue, Ottawa, Ontario, Québec; et
  - (ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et Recherche et développement pour la Défenses Canada, Centre de recherches d'Ottawa.
- (b) Pour les services fournis à l'extérieur du rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada Centre de recherches d'Ottawa, l'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou)les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/hrpubs/TBM\_113/td-dv\_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux «employés».
- (c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.
- (d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

# Pour les fournisseurs ayant choisi l'option $\underline{\text{« c » et ou « f » Dans les installations}}$ de l'entrepreneur

- (a) Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance encourus par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux pour les services rendus dans les installations de l'entrepreneur.
- (b) Pour les services fournis à l'extérieur des installations de l'entrepreneur, l'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou)les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/hrpubs/TBM\_113/td-dv\_f.asp), et selon les autres dispositions

de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux «employés».

- (c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.
- (d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Coût estimatif - Limitation des dépenses pour le contrat W7701-166147/001 :	Si deux contrats sont octroyés : 2 432 000.00\$ (taxes applicables non-incluses)
	Si un contrat est octroyé: 4 000 000.00\$ (taxes applicables non-incluses)
Coût estimatif - Limitation des dépenses pour le contrat W7701-166147/002 :	Si deux contrats sont octroyés : 1 568 000.00\$ (taxes applicables non-incluses)

<u>Prix de revient signifie:</u> Dépenses engagées par un fournisseur pour obtenir un produit ou un service donné pour revente au gouvernement. Cela comprend le prix facturé par le fournisseur (moins les remises), les frais de transports applicables, la différence de change, les droits de douane et le courtage mais exclut la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée. (2010-01-11) (laid-down cost)

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût estimatif ne dépasse pas la limitation des dépenses précisée ci-dessus.

Solicitation No – N $^{\circ}$  de l'invitation W7701-166147/A Client Ref No. – N $^{\circ}$  de réf. du client W7701-166147

Amd. No. –  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

#### **ANNEXE C**

# DIVULGATION PAR L'ENTREPRENEUR DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LES RENSEIGNEMENTS ORIGINAUX

Veuillez vous référer à l'article 1, "Interprétation", des conditions générales 2040 applicables au contrat pour la définition de « renseignements originaux » afin de déterminer les renseignements qui doivent être divulgués.

L'entrepreneur doit fournir les informations suivantes :

- Nº du contrat :
- 2. Quel est le titre descriptif de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux (FIP)?
- 3. Description sommaire du FIP et s'il y lieu des différents systèmes et sous-systèmes
- 4. Quel est ou était l'objectif du projet?
- 5. Expliquer comment et dans quelle mesure la FIP répond à l'objectif du projet (ex : solution avantageuse sur ce qui existe présentement, résout des problèmes ou offre des avantages).
- 6. À quelle(s) catégorie(s) appartiendrait de la façon la plus appropriée, selon vous, la FIP et pourquoi : brevet, invention, secret commercial, droit d'auteur, dessin industriel, droits sur les topographies de circuits intégrés, savoir-faire, autre?
- 7. Quels sont les caractéristiques ou les aspects de la FIP qui sont novateurs, utiles et sortent de l'ordinaire?
- 8. La FIP a-t-elle été mise à l'essai ou démontrée? Si oui, veuillez résumer les résultats.
- 9. Y-a-t-il eu publication ou divulgation? Si oui, à qui, quand, où et comment?
- 10. Quels sont les noms et adresses des inventeurs?
- 11. Fournir une description explicite et détaillée de la FIP élaborée pendant l'exécution du marché (renvoyer à la section pertinente du rapport technique s'il y a lieu).

Veuillez spécifier le nom et le poste de la personne qui approuve ou autorise la divulgation. Cette personne devra signer la divulgation et y inscrire la date.

Signature	Date	<del></del>
Nom	Titre	
(Interne au RDDC Valcartier)		
Signature	Date	
Nom	Titre (Autorité techn	ique)

Amd. No. –  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

## **ANNEXE D**

## LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

La Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS), jointe au présent document, doit être insérée ici et fait partie du présent document.

Amd. No. –  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

### ANNEXE E

## FORMULAIRE MDN 626, AUTORISATION DE TÂCHES

Le formulaire MDN 626, Autorisation de tâches, joint au présent document, doit être insérée ici et fait partie du présent document.

\_\_\_\_\_

#### **PIÈCE JOINTE 1**

#### **EVALUATION DU PRIX**

Pour fins d'évaluation seulement, le prix total de la soumission sera déterminé comme suit:

#### 1 - Pourcentage approximatif d'utilisation

Le prix total de la soumission sera évalué selon le niveau d'effort estimé ci-dessous :

1- Catégorie Spécialiste	40%
2- Catégorie Ingénierie	35%
3- Catégorie ressources techniques	15%
4- Catégorie gestionnaire de projets	10%

#### 2- Coût de la main d'œuvre

Pour établir le coût de main d'œuvre, l'effort disponible en nombre d'heure doit être déterminé. L'effort disponible en heure pour chacune des catégories de ressources se calcule ainsi :

L'effort	_	[financement total prévu] X [pourcentage approximatif d'utilisation]	]
disponible	_	[Taux horaire moyen pour la catégorie de ressource]	Ī

Ensuite, le coût de la main d'œuvre pour une catégorie donnée (pour une soumission donnée) est obtenu en multipliant l'effort disponible par le taux horaire fourni pour la catégorie donnée (pour une soumission donnée).

Enfin, le coût total de la main d'œuvre est calculé en additionnant les coûts de main d'œuvre par catégorie pour une soumission donnée.

Par exemple,

- Le financement prévu pour les travaux = 4 000,000.00\$
- Le pourcentage d'utilisation pour le Gestionnaire de projet (GP) = 10%
- Si le taux horaire moyen pour la soumission a = 90.00\$ celui pour la soumission b = 70.00\$ et celui pour la soumission c = 90.00\$ alors le taux horaire moyen pour la catégorie de ressource = 83.33\$.

#### Donc,

• Effort disponible = 4 000,000\$ X 10% / 83.33\$ = 4 800.00 heures

et

• Coût de la main d'oeuvre pour le GP, soumission A = 4 800 heures x \$90.00 = 432 000.00\$

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

## 3 – Exemple de calcul pour le prix de 3 soumissions

Catégorie								Qté
de ressource	Niveau est. d'effort	Taux A	Prix pour A	Taux B	Prix pour B	Taux C	Prix pour C	(heures)
Catégorie Spécialiste	40	100	1 811 320,75 \$	75	1 358 490,57 \$	90	1 630 188,68 \$	18 113,21
Catégorie Ingénierie	35	60	1 172 093,02 \$	75	1 465 116,28 \$	80	1 562 790,70 \$	19 534,88
Catégorie ressources techniques	15	90	689 361,70 \$	75	574 468,09 \$	70	536 170,21 \$	7 659,57
Catégorie gestionnair e de projets	10	90	432 000,00 \$	70	336 000,00 \$	90	432 000,00 \$	4 800,00
			4 104 775,48 \$		3 734 074,93 \$		4 161 149,59 \$	

Les "Niveau est. d'effort" précisées dans le tableau sont fournies uniquement aux fins de la détermination du prix évalué de chaque soumission. Il s'agit d'une approximation des besoins qui est fournie de bonne foi et qui ne doit pas être considérée comme une garantie contractuelle.

Les taux sont fournis à titre d'exemple et ne doivent pas être interprétés comme un indicatif de l'expérience des catégories de main d'œuvre.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

## **PIÈCE JOINTE 2**

### CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS

Pour des informations additionnelles, voir 1.2 Section I : Soumission technique de la PARTIE 3 – Instructions pour la préparation des soumissions

#### Généralités

Pour chaque catégorie de ressource, le soumissionnaire doit indiquer le nom des ressources proposées et devrait y joindre leurs C.V. avec toutes les preuves requises pour évaluer la formation et l'expérience (durée en mois).

Lorsque plus d'une ressource est proposée dans une catégorie, chaque ressource sera évaluée individuellement.

Pour les critères techniques côtés, les notes obtenues par chacune des ressources de la catégorie en question seront additionnées puis divisées par le nombre de ressources proposées afin d'obtenir une moyenne. Cette moyenne sera la note accordée au soumissionnaire pour ledit critère.

Le soumissionnaire devrait supporter chaque expérience de travail en présentant les projets dans lesquels la ressource proposée ou le soumissionnaire ont acquis leur expérience.

Pour chaque projet décrit, le soumissionnaire devrait inclure au moins l'information suivante:

- a) le titre;
- b) les objectifs;
- c) l'étendue des travaux;
- d) la date du début et de la fin du projet (jj/mm/aaaa);
- e) la date exacte de l'implication et du rôle de la ressource proposée dans le projet, s'il y a lieu;
- f) les tâches effectuées par la ressource, s'il y a lieu; et
- g) toutes autres informations pertinentes.

Une autorisation de tâche (AT) peut être considérée comme un projet.

Pour être pris en considération par l'équipe d'évaluation, le diplôme doit être décerné par une université canadienne reconnue, ou constituer un équivalent si le diplôme a été obtenu à l'extérieur du Canada.

\_\_\_\_\_

## 1. Critères techniques obligatoires

#### 1.1 Nombre de ressources

Pour l'ensemble des catégories de ressources, un minimum de 10 ressources différentes doit être proposé par le soumissionnaire.

Si le soumissionnaire propose 10 ressources, celles-ci doivent être proposées dans une seule catégorie. Si le soumissionnaire propose plus de 10 ressources différentes, une même ressource peut être proposée dans plus d'une catégorie de ressources.

Le soumissionnaire doit proposer :

Un minimum de 4 ressources dans la catégorie spécialistes (1.2);

Un minimum de 4 ressources dans la catégorie ingénierie (1.3);

Un minimum de 1 ressource dans la catégorie technique (1.4);

Un minimum de 1 ressource dans la catégorie gestionnaire de projet (1.5)

#### 1.2 Catégorie spécialistes

Un minimum d'une (1) ressource doit être proposé pour chacune des catégories de ressources spécialistes suivantes.

- 1) Spécialiste en transfert radiatif dans l'atmosphère terrestre
- 2) Spécialiste en correction atmosphérique d'images hyperspectrales
- 3) Spécialiste en traitement d'image
- 4) Spécialiste en traitement de signal
- 5) Spécialiste en détection de cibles et de gaz en imagerie hyperspectrale
- 6) Spécialiste en optique
- 7) Spécialiste en opto-Électronique
- 8) Spécialiste en radiométrie
- 9) Spécialiste en spectrométrie

Remarque: On entend par spécialiste une ressource capable de faire l'étude en vue de comprendre la phénoménologie ou les comportements de systèmes physiques ou logiciels. Les tâches demandent typiquement l'étude de nouvelles problématiques. Elles peuvent aussi demander une approche différente pour l'étude d'une problématique connue.

#### 1.3 Catégorie ingénierie

Un minimum d'une (1) ressource doit être proposé pour chacune des catégories de ressources en ingénierie suivantes.

- 1) Ingénieur en programmation en langage C++ ou C#
- 2) Ingénieur en développement d'interface usagé sous Windows
- 3) Ingénieur en électronique analogique
- 4) Ingénieur en électronique numérique
- 5) Ingénieur en développement d'algorithmes en traitement d'image et en traitement de signal
- 6) Ingénieur en implantation d'algorithmes de traitement de signal et de traitement d'images
- 7) Ingénieur en conception optique
- 8) Ingénieur en conception et organisation d'expérimentation en télédétection

Remarque: On entend par ingénieur une ressource capable de faire de la conception de système

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

physique ou logiciel. Les tâches d'ingénierie typiquement ne demandent pas l'étude de nouvelles problématiques, mais peuvent requérir la conception ou le développement de systèmes inédits.

#### 1.4 Catégories de ressources techniques

Un minimum d'une ressource doit être proposé pour chacune des catégories de ressources techniques suivantes :

- 1) Technicien en électronique ou optique ou physique
- 2) Technicien en mécanique ou conception mécanique ou fabrication mécanique

### 1.5 Catégorie gestionnaire de projets

Le ou les gestionnaires de projet doivent avoir au moins 24 mois d'expérience en gestion de projets en recherche et développement.

Pour être considéré, les projets doivent être en imagerie hyperspectrale et/ou multispectrale et/ou panchromatique.

\_\_\_\_\_

## 2. Critères techniques cotés

Sommaire des critères techniques cotés	Note min.	Note max.
2.1 Expérience du soumissionnaire	9	28
2.2 Approche technique / méthodologie et Gestion des ressources	24	40
2.3 Expérience et formation des ressources spécialistes proposées	32	72
2.4 Expérience et formation des ressources proposées en ingénierie	25	56
2.5 Évaluation du personnel technique	4	10
2.6 Gestionnaire de projet	13	30
TOTAL	107	236

\_\_\_\_\_

	Échelle		
Critères techniques cotés	d'évaluation	Note maximale	Note minimale
2.1 EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE			
Le soumissionnaire devrait présenter pour chaque tâche générique de l'énoncé des travaux des projets qu'il a exécutés et complétés au cours des 120 derniers mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition.			
Pour qu'un projet soit considéré, le soumissionnaire doit démontrer que sa durée est d'au minimum 40 jours et qu'il soit clairement démontré que le projet est relié au type de tâche auquel il se rapporte.			
Pour être considéré, un projet doit avoir comporté des travaux reliés à la télédétection utilisant des images spectrales.			
2.1.1 Tâche A: Études théoriques en imagerie spectrale aéroportée et en imagerie spectrale en retrait	Nombre de projets 1 -> 1 point 2 -> 2 points 3 -> 3 points	3	0
2.1.2 Tâche B:Traitement et analyse de données d'imagerie spectrale en retrait et aéroportée	Nombre de projets 1 -> 1 point 2 -> 2 points 3 -> 3 points	3	0
2.1.3 Tâche C: Développement, implantation et test d'algorithmes de traitement d'images spectrales et de données	Nombre de projets 1 -> 1 point 2 -> 2 points 3 -> 3 points	3	0

2.1.4 Tânha D. Évalvation validation	Name la manada	T	
2.1.4 Tâche D: Évaluation, validation et comparaison d'algorithmes de	Nombre de projets		
traitement des images spectrale.	1 -> 1 point	3	0
traitement des images spectrale.	2 -> 2 points	3	o .
	3 -> 3 points		
2.1 E Tâcha E. Concention et	3 -> 3 points		
2.1.5 Tâche E: Conception et	Namahana da		
développement d'expérimentation en	Nombre de		
imagerie spectrale aéroportée et en	projets	3	0
retrait.	1 -> 1 point		
	2 -> 2 points		
	3 -> 3 points		
2.1.6 Tâche F: Réalisation de travaux	Nombre de		
expérimentaux en imagerie spectrale	projets	_	_
aéroportée et en retrait.	1 -> 1 point	3	0
	2 -> 2 points		
	3 -> 3 points		
2.1.7 Tâche G: Traitement et analyse			
des données de terrain acquises	Nombre de		
durant des expérimentations de	projets	3	0
télédétection	1 -> 1 point		J
	2 -> 2 points		
	3 -> 3 points		
2.1.8 Tâche H: Développement et			
entretien de système de mesure pour	Nombre de		
l'acquisition de données de réalité de	projets	3	0
terrain en télédétection.	1 -> 1 point		J
	2 -> 2 points		
	3 -> 3 points		
2.1.9 Tâche I: Développement,			
implantation et intégration de			
composants matériels et logiciels à			
des systèmes de capteurs et	Nombre de	3	0
adaptation à des plateformes	projets	_	
d'imagerie aéroportée ou en retrait.	1 -> 1 point		
	2 -> 2 points		
	3 -> 3 points		
	1		
	participation		
	ou		
2.1.10 Tâche J: Participer dans les	conférence	1	0
programmes d'échanges	dans un	_	-
internationaux	programme		
	d'échange		
	international		
Maximum et minimum totaux pour la		28	9
section 2.1		_	-

	<u> </u>		
2.2 Approche technique /			
méthodologie et Gestion des			
ressources			
2.2.1 Stratégie et méthodologie			
proposé			
Pour la portion ferme des travaux, le			
soumissionnaire devrait clairement			
présenter l'approche technique et la			
méthodologie qu'il propose.		10	6
L'approche technique et la			
méthodologie devraient être			
cohérentes, pertinentes pour la			
réalisation du projet, complètes et	Voir le		
réalistes.	tableau 1 –		
	évaluation		
2.2.2 Répartition de l'effort	générique		
Pour la portion ferme des travaux, le			
soumissionnaire devrait proposer un			
calendrier de travail décrivant la			
répartition de l'effort pour chaque			
ressource proposée. Le calendrier de			
travail devrait respecter les échéances		10	6
du projet. Le niveau d'effort alloué à			
chaque sous tâche devrait être			
approprié et réaliste, et devrait	Voir le		
permettre d'assurer l'atteinte des	tableau 1–		
objectifs du projet.	évaluation		
Objectiis du projet.	générique		
2.2.3 Affectation des ressources pour	-		
chacune des tâches			
Pour la portion ferme et pour la			
portion à autorisation de tâches, le			
soumissionnaire devrait affecter les		40	
différences ressources proposées aux		10	6
diverses tâches et sous-tâches. Les			
ressources devraient être affectées à	Voir le		
des sous- tâches qui correspondent à	tableau 1–		
leur domaine d'expertise.	évaluation		
	générique		

2.2.4 Gestion d'autorisation de			
tâches			
Le soumissionnaire devrait décrire la			
façon dont il propose de surveiller la			
gestion des autorisations de tâches et			
présenter les outils/techniques			
employés à cette fin.			
Le soumissionnaire devrait traiter des			
aspects suivants dans sa proposition :			
a. Méthode proposée pour surveiller			
chaque autorisation de tâche (suivi de			
l'avancement des travaux selon la			
proposition d'autorisation de tâche,		10	6
suivi budgétaire)			
b. Approche de gestion vu le caractère			
imprévisible d'un marché à			
autorisation de tâches			
c. Système mis en place afin de			
garantir la disponibilité des ressources			
(fournir des exemples). Si l'utilisation			
de partenaires d'affaires est prévue,			
les ententes avec ces partenaires			
doivent être présentées et signées par	Voir le		
les partenaires pour être considérées.	tableau 1–		
	évaluation		
Maximum et minimum totaux pour la	générique		
section 2.2		40	24
333.31.212			·
2. 3 EXPÉRIENCE ET FORMATION			
DES RESSOURCES SPÉCIALISTES			
PROPOSÉES			
2.3.1. Spécialiste en transfert radiatif			
dans l'atmosphère terrestre			

2.3.1.1 Formation en physique ou en génie physique ou en génie mécanique ou en génie électrique avec des orientations dans un ou plusieurs domaines de la physique ou de la météorologie y compris l'astronomie ou la physique du rayonnement qui se rapportent au transfert radiatif.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 0 point; Maîtrise -> 2 points; Doctorat -> 4 points;	4	0
2.3.1.2 Expérience: La ressource proposée a participé à des projets en transfert radiatif* dans l'atmosphère terrestre au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, la ressource doit avoir travaillé au moins 240 jours aux projets.  *Le transfert radiatif est la théorie rendant compte de la propagation de la lumière dans les milieux la transmettant, la diffusant ou l'absorbant. Elle fait référence aussi aux échanges de rayonnement lumineux entre des surfaces ou entre une source et une surface.	Pointage par ressource 1 ou 2 projets -> 0 point;  3 à 5 projets -> 2 points;  6 projets et + -> 4 points	4	0
2.3.2. Spécialiste en Correction atmosphérique d'images hyperspectrales			
2.3.2.1 Formation en physique ou en génie physique ou en génie mécanique ou en génie électrique avec des orientations dans un ou plusieurs domaines de la physique ou de météorologie, y compris l'astronomie ou la physique du rayonnement.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 0 point; Maîtrise -> 2 points; Doctorat -> 4 points;	4	0
2.3.2.2 Expérience: La ressource proposée a participé à des projets de développement ou	Pointage par ressource 1 ou 2	4	0

d'étude de méthodes de correction	projets -> 0		
atmosphérique d'images	point;		
hyperspectrales* au cours des 96 mois	3 à 5 projets		
précédant la date de clôture de la	-> 2 points;		
Demande de Proposition. Les projets			
réalisés dans le cadre d'une formation	6 projets et		
	+ -> 4		
académique ne sont pas admissibles.	points;		
Pour être admissible, la ressource doit			
avoir travaillé au moins 240 jours aux			
projets.			
*La correction atmosphérique des			
images hyperspectrales permet			
d'obtenir les paramètres			
fondamentaux des matériaux imagés			
_			
(arrière-plans ou cibles). L'approche			
varie selon la bande spectrale			
d'intérêt. Dans le visible, l'infrarouge			
proche et l'infrarouge à onde courte			
on cherchera à obtenir la réflectance			
des matériaux contenus dans chaque			
pixel de l'image. Dans l'infrarouge			
lointain on cherchera à obtenir			
l'émissivité et la température des			
matériaux contenus dans les pixels.			
2.3.3. Spécialiste en traitement			
1			
d'image	Daintaga		
	Pointage par		
	ressource		
	Baccalauréat		
	-> 0 point;	4	0
2.3.3.1 Formation en génie électrique	Maîtrise -> 2	4	U
ou en génie informatique ou en	points;		
physique ou en génie physique ou en	Doctorat ->		
informatique.	4 points;		
2.3.3.2 Expérience:	. p		
La ressource proposée a participé à	Pointage par		
des projets de traitement des images*	ressource		
	1 ou 2		
au cours des 96 mois précédant la			
date de clôture de la Demande de	projets -> 0	_	_
Proposition. Les projets réalisés dans	point;	4	0
le cadre d'une formation académique	3 à 5 projets		
ne sont pas admissibles. Pour être	-> 2 points;		
admissible, la ressource doit avoir	5 projets et		
travaillé au moins 240 jours aux	+ -> 4		
projets.	points;		

*Le traitement d'image est un vaste domaine utilisant des opérations mathématiques pour lesquelles l'entrée est une image, une série d'image ou de vidéo. La sortie peut s'agir d'une image d'une série d'images ou d'un ensemble de caractéristiques reliées aux images.  2.3.4. Spécialiste en Traitement de signal	Pointage par ressource Baccalauréat		
2.3.4.1 Formation en génie électrique ou en génie informatique ou en physique ou en informatique.	-> 0 point; Maîtrise -> 2 points; Doctorat -> 4 points;	4	0
2.3.4.2 Expérience: La ressource proposée a participé à des projets de traitement de signal* au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, la ressource doit avoir travaillé au moins 240 jours aux projets.  *Le traitement de signal est l'ensemble des techniques, théories, applications et algorithmes permettant d'extraire des signaux les informations qu'ils contiennent sous forme de paramètres physique ou de modèles	Pointage par ressource 1 ou 2 projets -> 0 point; 3 à 5 projets -> 2 points; 6 projets et + -> 4 points;	4	0
2.3.5. Spécialiste en détection de cibles en imagerie hyperspectrale			
2.3.5.1 Formation en physique ou en génie physique, ou en génie électrique ou en génie informatique.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 0 point; Maîtrise -> 2 points;	4	0

	Τ_		
	Doctorat ->		
	4 points;		
2.2.5.2.5			
2.3.5.2 Expérience:			
La ressource proposée a participé à			
des projets de détection de cibles en imagerie hyperspectrale* au cours des			
96 mois précédant la date de clôture			
de la Demande de Proposition. Les			
projets réalisés dans le cadre d'une	Pointage par		
formation académique ne sont pas	ressource		
admissibles. Pour être admissible, la	1 ou 2		
ressource doit avoir travaillé au moins	projets -> 0		
240 jours aux projets.	point;	4	0
	3 à 5 projets	•	
*La détection de cible en imagerie	-> 2 points;		
hyperspectrale est une spécialité du	6 projets et		
traitement de signal et du traitement	+ -> 4		
d'image qui utilise des techniques	points;		
spécifiques permettant de caractériser			
les arrières-plans et les cibles, d'en			
observer les différences et de les			
utiliser pour mettre en évidence les			
cibles contenues dans les images.			
2.3.6. Spécialiste en Optique:			
	Pointage par		
	ressource		
	Baccalauréat		
2.3.6.1 Formation en physique ou en	-> 0 point;	А	
génie physique.	Maîtrise -> 2	4	0
	points;		
	Doctorat ->		
	4 points;		
2.3.6.2 Expérience:	Pointage par		
La ressource proposée a participé à	ressource		
des projets en optique* au cours des	1 ou 2		
96 mois précédant la date de clôture	projets -> 0	4	0
de la Demande de Proposition. Les	point;	•	
projets réalisés dans le cadre d'une	3 à 5 projets		
formation académique ne sont pas	-> 2 points;		
admissibles. Pour être admissible, la	6 projets et		

ressource doit avoir travaillé au moins	+ -> 4		
240 jours aux projets.	points;		
*L'optique est la branche de la physique qui cherche à comprendre les comportement et propriétés de la lumière en incluant ses interactions avec la matière et la construction d'instrument visant à la détecter  2.3.7. Spécialiste en Opto-			
Électronique			
2.3.7.1 Formation en physique ou en génie physique ou en génie électrique.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 0 point; Maîtrise -> 2 points; Doctorat ->4 points;	4	0
2.3.7.2 Expérience: La ressource proposée a participé à des projets en Opto-Électronique* en Opto-Électronique* au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, la ressource doit avoir travaillé au moins 240 jours aux projets.  *L'opto-électronique est l'étude et l'application de l'électronique en vue de fabriquer des sources, des détecteurs et des dispositifs de contrôle de la lumière.	Pointage par ressource 1 ou 2 projets -> 0 point; 3 à 5 projets -> 2 points; 6 projets et + -> 4 points;	4	0
2.3.8. Spécialiste en Radiométrie			
2.3.8.1 Formation en physique ou en génie physique	Pointage par ressource Baccalauréat -> 0 point; Maîtrise -> 2 points; Doctorat -> 4 points;	4	0

2.3.8. Expérience:  La ressource proposée a participé à			
des projets en radiométrie* au cours			
des 96 mois précédant la date de			
clôture de la Demande de Proposition.			
Les projets réalisés dans le cadre			
d'une formation académique ne sont			
pas admissibles. Pour être admissible,			
la ressource doit avoir travaillé au			
moins 240 jours aux projets.	Pointage par	4	0
	ressource		
*La radiométrie est l'ensemble des	1 ou 2		
techniques permettant de mesurer le	projets -> 0		
rayonnement électromagnétique et son interaction avec la matière. C'est	point; 3 à 5 projets		
une branche particulière de l'optique	-> 2 points;		
utilisant des concepts géométriques et	6 projets et		
faisant abstraction de la nature	+ -> 4		
ondulatoire la lumière.	points;		
2.3.9. Spécialiste en Spectroscopie			
	Pointage par		
	ressource		
2.3.9.1 Formation en physique ou en	Baccalauréat		
génie physique ou en génie électrique	-> 0 point;	4	0
ou en chimie.	Maîtrise -> 2		
	points; Doctorat ->		
	4 points;		
2.3.9. Expérience:	, ,		
La ressource proposée a participé à			
des projets en Spectroscopie* au			
cours des 96 mois précédant la date	D. C. L. C.		
de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans	Pointage par		
le cadre d'une formation académique	ressource 1 ou 2		
ne sont pas admissibles. Pour être	projets -> 0		
admissible, la ressource doit avoir	point;	_	
travaillé au moins 240 jours aux	3 à 5 projets	4	0
projets.	-> 2 points;		
	6 projets et		
*La spectroscopie est l'étude des	+ -> 4		
interactions entre la matière et le	points;		
rayonnement électromagnétique à partir des effets de dispersion ou			
d'absorption spectrale de la lumière			
par la matière. Le spectre de la			
par la matiere. Le spectife de la	l		

lumière étant la distribution de l'énergie ou de la puissance de la lumière en fonction de la longueur d'onde			
Maximum et minimum totaux pour la section 2.3		72	32
2.4: EXPÉRIENCE ET FORMATION DES RESSOURCES PROPOSÉES EN INGÉNIERIE			
2.4.1 Analyste et programmeur en C++ ou C#			
2.4.1.1 Formation en génie électrique ou en génie informatique ou en génie physique ou en informatique.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 1 point; Maîtrise -> 3 points; Doctorat -> 4 points;	4	0
2.4.1.2 Expérience: La ressource proposée a participé à des projets en tant qu'analyste et programmeur en C++ ou C# à des projets de développement de logiciel sur ordinateur dans un environnement de recherche et développement au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, la ressource doit avoir travaillé au moins 240 jours aux projets.	Pointage par ressource 1 ou 2 projets -> 0 point; 3 à 5 projets -> 2 points; 6 projets et + -> 4 points;	4	0

2.4.2 Développement d'interface			
usagé sous Windows			
2.4.2.1 Formation en génie électrique ou en génie informatique ou en génie physique ou en informatique.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 1 point; Maîtrise -> 3 points; Doctorat -> 4 points;	4	0
2.4.2.2 Expérience: La ressource proposée a développé des interfaces d'usagés sous Windows dans un environnement de recherche et développement au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, la ressource doit avoir travaillé au moins 240 jours aux projets.	Pointage par ressource 1 ou 2 projets -> 0 point; 3 à 5 projets -> 2 points; 6 projets et + -> 4 points;	4	0
2.4.3 Ingénieur en développement électronique analogique			
2.4.3.1 Formation en génie électrique ou en génie informatique ou en génie physique.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 1 point; Maîtrise -> 3 points; Doctorat -> 4 points;	4	0
2.4.3.2 Expérience: La ressource proposée a conçu, développé et fait fabriqués des circuits électroniques analogiques dans le cadre de développement d'appareillage scientifique au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, la ressource doit avoir travaillé au	Pointage par ressource 1 ou 2 projets -> 0 point; 3 à 5 projets -> 2 points; 6 projets et + -> 4 points;	4	0

moins 240 jours aux projets.			
2.4.4 Ingénieur en développement			
électronique numérique			
2.4.4.1 Formation en génie électrique ou en génie informatique ou en génie physique.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 1 point; Maîtrise -> 3 points; Doctorat -> 4 points;	4	0
2.4.4.2 Expérience: La ressource proposée a développé, fait fabriquer et fait la programmation de circuits embarqués dans un environnement de recherche et développement au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, la ressource doit avoir travaillé au moins 240 jours aux projets.	Pointage par ressource 1 ou 2 projets -> 0 point; 3 à 5 projets -> 2 points; 6 projets et + -> 4 points;	4	0
2.4.5 Ingénieur en développement et implantation d'algorithmes en traitement de signal et en traitement d'image			
2.4.5.1 Formation en génie physique ou en physique ou en génie électrique ou en génie informatique.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 1 point; Maîtrise -> 3 points;	4	0

	Doctorat -> 4 points;		
2.4.5.2 Expérience: La ressource proposée proposé a développé, implanté et intégré des algorithmes de traitement de signal ou de traitement des images dans des systèmes informatiques et de capteurs pour le traitement en temps réels de données provenant de capteurs, de caméras et de capteurs hyperspectraux dans un environnement de recherche et développement au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, la ressource doit avoir travaillé au moins 240 jours aux projets.	Pointage par ressource 1 ou 2 projets -> 0 point; 3 à 5 projets -> 2 points; 6 projets et + -> 4 points;	4	0
2.4.6 Concepteur en optique			
2.4.6.1 Formation en génie physique ou en physique.	Pointage par ressource Baccalauréat -> 1 point; Maîtrise -> 3 points; Doctorat -> 4 points;	4	0
2.4.6.2 Expérience: La ressource proposée a développé, et fait fabriquer des systèmes optiques tels que lunettes ou télescopes ou collimateurs ou spectromètres au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, la ressource doit avoir	Pointage par ressource 1 ou 2 projets -> 0 point; 3 à 5 projets -> 2 points; 6 projets et + -> 4 points;	4	0

travaillé au moins 240 jours aux			
projets.			
2.4.7 Concepteur et organisateur			
d'expérimentation en télédétection			
	Pointage par		
	ressource		
	Baccalauréat		
2.4.7.1 Formation en sciences	-> 1 point;		
appliquées ou en science naturelle ou	Maîtrise -> 3	4	0
en géographie physique.			
	points;		
	Doctorat ->		
	4 points;		
2.4.7.2 Expérience:			
La ressource proposée a conçu et	Pointage par		
réalisé des expérimentations en	ressource		
télédétection au cours des 96 mois	1 ou 2		
précédant la date de clôture de la	projets -> 0		
Demande de Proposition. Les projets	point;		
réalisés dans le cadre d'une formation	3 à 5 projets	4	0
académique ne sont pas admissibles.	-> 2 points;		
Pour être admissible, la ressource doit	6 projets et		
avoir travaillé au moins 240 jours aux	+ -> 4		
_			
projets.	points;		
		EC	25
		56	25
Maximum et minimum totaux pour la			
section 2.4			
2.5: Évaluation du personnel			
technique			
2.5.1 Technicien Conception			
mécanique			
•	1 ressource -		
2.5.1. Formation en technique en	> 1 point		
génie mécanique, en conception	2 ressources	2	0
1 = -			
mécanique ou l'équivalent	-> 2 points		

2.5.2.1 Expérience: a) La ressource a conçu et dessiné les plans de fabrication pour des systèmes de support et de contrôles (pointage) de capteurs optiques ou de cibles allant de quelques kilogrammes à plus de 100kg b) La ressource a conçu ou dessiné les plans de fabrication pour des systèmes électroniques (boitiers complexes et multifonctions) étanches et résistants à des environnements extérieurs ou industriel difficile. c) La ressource a produit la documentation et la spécification des processus de fabrication et de montage de dispositifs électromécaniques et électrooptiques complexes (impliquant un minimum de 10 boitiers).	Pointage par ressource Satisfaction des critères a: 1 point; b: 1 point; c: 1 point;	3	0
2.5.2 Technicien en photonique			
2.5.9.1 Formation collégiale en optique, électronique, ou en physique ou l'équivalent	1 ressource - > 1 point 2 ressources -> 2 points	2	0
2.5.9.2 Expérience: a) La ressource a travaillé en laboratoire et sur le terrain à la prise de mesures utilisant des spectromètres à dispersion (réseaux ou prisme) et utilisant la transformée de Fourier dans les gammes de longueurs d'ondes allant de l'infrarouge lointain au visible. b) La ressource a opéré des capteurs hyperspectraux dans la gamme LWIR en laboratoire et sur le terrain c) La ressource a déjà organisé des essais ou expérimentations en collaboration avec les forces canadiennes.	Pointage par ressource Satisfaction des critères a: 1 point; b: 1 point; c: 1 point;	3	0
Maximum et minimum totaux pour la section 2.5		10	4

2.6 Gestionnaire de projet			
2.6.1 Formation du personnel de gestion en sciences naturelles ou en sciences appliquées ou en administration des affaires (MBA).	Pointage par ressource Baccalauréat -> 0 point; Maîtrise -> 5 points; Doctorat -> 10 points;	10	0
2.6.2 Expérience du personnel de gestion: La ressource proposée a géré des projets dans un cadre de recherches et développement ou un cadre scientifique au cours des 96 mois précédant la date de clôture de la Demande de Proposition. Les projets réalisés dans le cadre d'une formation académique ne sont pas admissibles. Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale d'une année. La ressource doit avoir réalisé un minimum de 40 heures dans une année à un projet pour que le projet soit considéré.	Pointage par ressource 1 ou 5 projets -> 0 point; 6 à 10 projets -> 10 points; 11 + projets -> 20 points;	20	0
Maximum et minimum totaux pour la section 2.6		30	13

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

\_\_\_\_\_

# Tableau 1 : Tableau d'évaluation générique

Non recevable	Extrêmement faible	Très faible	Faible	Acceptable	Moyen	Supérieur à la moyenne	Exceptionnel
0 point	1-2 points	3-4 points	5 points	6 points	7-8 points	9 points	10 points
N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.	Présente des faiblesses qui ne peuvent pas être corrigées.	De façon générale, présente des faiblesses dont la correction est peu probable	Présente des faiblesses qui peuvent être corrigées	Présente des faiblesses faciles à corriger	Aucune faiblesse important e	Aucune faiblesse apparente	Aucune faiblesse
	Inacceptable.	Extrêmement faible, ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Faible capacité à satisfaire aux exigences de rendement	Capacité minimum acceptable, devrait satisfaire aux exigences de rendement minimales	Capacité moyenne, devrait permettre des résultats efficaces	Capacité supérieure, devrait assurer l'obtention de résultats efficaces	Capacité exceptionnelle, devrait assurer l'obtention de résultats extrêmement efficace

## **PIÈCE JOINTE 3** PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manguement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée

non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail. (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée] Compléter à la fois A et B. A. Cochez seulement une des déclarations suivantes : ( ) A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada. ( ) A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public. ( ) A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. ( ) A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]). A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et ( ) A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière</u> d'emploi valide et en vigueur avec EDSC - Travail. OU ( ) A5.2. Le soumissionnaire a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi</u> (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat. remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail. B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

( ) B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

Solicitation No – N° de l'invitation W7701-166147/A Client Ref No. – N° de réf. du client W7701-166147

Amd. No. –  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

( ) B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

Buyer ID – id de l'acheteur qcl028

File No. – N° du dossier QCL-5-38299

Pièce jointe 4

# Fiche de présentation de la soumission financière

**ATTENTION**: Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition financière en conformité avec **1.3« Section II : Soumission financière »** de la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions.

# Exemple pour calculer l'écart entre les taux de la catégorie spécialiste (catégorie principale) :

Tarif de de Monsieur X proposé comme <u>Spécialiste en transfert radiatif dans l'atmosphère terrestre</u> : 65\$/hr (tarif le plus bas pour cette catégorie)

Tarif de Monsieur Y proposé comme <u>Spécialiste en correction atmosphérique d'images hyperspectrales</u> : 70\$/hr (tarif le plus élevé pour cette catégorie)

(70\$ - 65\$) / 65\$ =Écart de 7.69%

Si la ressource travaille en sous-traitance, le soumissionnaire devrait indiquer le nom du soustraitant.

**1. MAIN-D'OEUVRE :** Taux fermes tout compris (incluant le profit, les frais généraux et les frais d'administration), taxes applicables en sus, comme suit :

, taxoo appiloasio en ou	,		ıx horaire ferr	nes	
Ressources proposées	Première année du contrat	Deuxième année du contrat	Troisième année du contrat	Quatrième année du contrat	Cinquième année du contrat
1- Catégorie spécialiste					
a- Spécialiste en transfert radiatif dans l'atmosphère terrestre  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
b- Spécialiste en correction atmosphérique d'images hyperspectrales	\$	\$	\$	\$	\$
c- Spécialiste en traitement d'image	\$	\$	\$	\$	\$
d- Spécialiste en traitement de signal  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$

		Taı	ıx horaire ferr	nes	
Ressources proposées	Première année du contrat	Deuxième année du contrat	Troisième année du contrat	Quatrième année du contrat	Cinquième année du contrat
e- Spécialiste en détection de cibles et de gaz en imagerie hyperspectrale  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
f- Spécialiste en optique Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
g- Spécialiste en opto-électronique  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
h- Spécialiste en radiométrie  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
i – Spécialiste en spectrométrie  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
2- Catégorie Ingénierie					
a- Ingénieur en programmation en langage C++ ou C#	\$	\$	\$	\$	\$
b- Ingénieur en développement d'interface usagé sous Windows Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
c- Ingénieur en électronique analogique  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
d- Ingénieur en électronique numérique Nom :	\$	\$	\$	\$	\$

		Tau	ıx horaire ferr	mes	
Ressources proposées	Première année du contrat	Deuxième année du contrat	Troisième année du contrat	Quatrième année du contrat	Cinquième année du contrat
e- Ingénieur en développement d'algorithmes en traitement d'image et en traitement de signal	\$	\$	\$	\$	\$
f- Ingénieur en implantation d'algorithmes de traitement de signal et de traitement d'images Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
g- Ingénieur en conception optique Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
h- Ingénieur en conception et organisation d'expérimentation en télédétection	\$	\$	\$	\$	\$
Nom :  3- Catégories de ressources te	chniques				
a- Technicien en électronique ou optique ou physique  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$
b- Technicien en mécanique ou conception mécanique ou fabrication mécanique	\$	\$	\$	\$	\$
4- Gestionnaire de projets					
a- Gestionnaire de projets  Nom :	\$	\$	\$	\$	\$

Note pour les travaux effectués sur le terrain dans le cadre d'essais seulement:

Après une période de travail de 8 heures consécutives, l'entrepreneur peut réclamer 1.5 fois le taux horaire inscrit dans le tableau ci-dessus pour le temps de travail excédant le 8 heures. Le responsable technique doit approuver au préalable que ce taux puisse être réclamé.

- **2. ÉQUIPEMENT**: au prix de revient\* effectif sans majoration
- 3. MATÉRIAUX ET FOURNITURES : au prix de revient\* effectif sans majoration
- 4. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE :

Si deux contrats sont octroyés :

TOTAL ESTIMATIF pour le contrat W7701-166147/001/QCL : 240 000.00\$ (taxes applicables non-incluses)

TOTAL ESTIMATIF pour le contrat W7701-166147/002/QCL : 160 000.00\$ (taxes applicables non-incluses)

## Si un contrat est octroyé:

TOTAL ESTIMATIF pour le contrat W7701-166147/001/QCL : 400 000.00\$ (taxes applicables non-incluses)

Pour les travaux classés C1, la clause suivante s'applique : (à compléter par le Canada, selon le choix fait par le soumissionnaire)

Pour les travaux classés C2 et C3, la clause suivante s'applique : (à compléter par le Canada, selon le choix fait par le soumissionnaire)

# Pour les fournisseurs ayant choisi l'option <u>« a » et/ou « d », RDDC, centre de</u> recherches de Valcartier

- (a) Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance encourus par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux pour:
  - (i) les services rendus à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada Centre de recherches de Valcartier, situé au 2459, Route de la Bravoure, Québec, Québec; et
  - tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et Recherche et développement pour la Défenses Canada, Centre de recherches de Valcartier.
- (b) Pour les services fournis à l'extérieur du rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada Centre de recherches de Valcartier, l'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou)les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/hrpubs/TBM\_113/td-dv\_f.asp), et selon les autres dispositions

de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux «employés».

- (c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.
- (d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

# Pour les fournisseurs ayant choisi l'option <u>« b » et/ou « e » RDDC, centre de recherches d'Ottawa</u>

- (a) Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance encourus par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux pour:
  - (i) les services rendus à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada Centre de recherches d'Ottawa, situé au 3701 Carling Avenue, Ottawa, Ontario, Québec; et
  - (ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et Recherche et développement pour la Défenses Canada, Centre de recherches d'Ottawa.
- (b) Pour les services fournis à l'extérieur du rayon de 50 kilomètres de Recherche et développement pour la Défense Canada Centre de recherches d'Ottawa, l'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou)les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/hrpubs/TBM\_113/td-dv\_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux «employés».
- (c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.
- (d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

# Pour les fournisseurs ayant choisi l'option $\underline{\text{« c » et ou « f » Dans les installations}}$ de l'entrepreneur

- (a) Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance encourus par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux pour les services rendus dans les installations de l'entrepreneur.
- (b) Pour les services fournis à l'extérieur des installations de l'entrepreneur, l'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de

subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou)les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/hrpubs/TBM\_113/td-dv\_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux «employés».

- (c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.
- (d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Coût estimatif - Limitation des dépenses pour le contrat W7701-166147/001 :	Si deux contrats sont octroyés : 2 432 000.00\$ (taxes applicables non- incluses)
	Si un contrat est octroyé : 4 000 000.00\$ (taxes applicables non- incluses)
Coût estimatif - Limitation des dépenses pour le contrat W7701-166147/002 :	Si deux contrats sont octroyés : 1 568 000.00\$ (taxes applicables non-incluses)

<u>Prix de revient signifie:</u> Dépenses engagées par un fournisseur pour obtenir un produit ou un service donné pour revente au gouvernement. Cela comprend le prix facturé par le fournisseur (moins les remises), les frais de transports applicables, la différence de change, les droits de douane et le courtage mais exclut la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée. (2010-01-11) (laid-down cost)

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût estimatif ne dépasse pas la limitation des dépenses précisée ci-dessus.

Government of Canada

Gouvernment JUN 2 2 2016 du Canada

RECEIVED

Contract Number / Numéro du contrat W7701-166147- Amendment 1 Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PA	RTIE A - INFORMATIO	N CONTRACTUELLE	12. Branch o	r Directorate / Direction généra	ale ou Direction
<ul> <li>Originating Government Department or Originating Government Department Department Originating Government Department or Originating Government Department Department Originating Government Department Department</li></ul>			SMA S	&T DRDC Valcartier R	esearch centre
a) Subcontract Number / Numéro du contr		3. b) Name and Ar	ddress of Subconi	tractor / Nom et adresse du so	us-traitant
. a) Subcomfact Northber / Northero do com	ut do sous fichares				
Brief Description of Work / Brève description	on du travail			de la managatrala Emb	pedded
Travaux scientifiques et d'ingénie	rie pour le développ	bement de plateto	rmes d'image	ne nyperspectrale - Emil	Jedded
Contractor.					
a) Will the supplier require access to Cont	rolled Goods?				No Non
Le fournisseur aura-t-il accès à des mai	rchandises controlees?	I date subject to the r	rovisions of the T	echnical Data Control	No M
b. b) Will the supplier require access to uncla					Non 🛆
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des don	nées techniques militai	res non classifiées qui	sont assujetties	aux dispositions du	
Digitament sur le contrôle des données	techniques?				
Indicate the type of access required / Indi	quer le type d'acces req	uis			No M
		TED U CLACCIE	IED information o	r assels?	Non X
La fourniceour ainsi due les employes e	MIDINAID SECES & ACS IN	nseignements ou à de	es diens PHOTEC	DES EUGU OLINGOIT ILO	
(Specify the level of access using the ci	nan in Question 7. c/	t to museline 7 of			
(Préciser le niveau d'accès en utilisant 5. b) Will the supplier and its employees (e.g.	cleaners, maintenance	e personner) require a	ccess to restricted	d access areas? No access	No Non
to PROTECTED and/or CLASSIFIED in	nformation or assets is p	emitted.		d'accès restraintes? L'arcès	K N MOU
a series de la companie de la compan	CONTRACTOR PAREDONNELD	entrettern antonians o	cces à des zones	O acces teamendes: F acces	
			лізе.		No No
5. c) Is this a commercial courier or delivery	requirement with no ovi	lo sans entreposade (	de nuit?		Non L
S'agit-il d'un contrat de messagene ou	de livraison commercial	Lie annose / Indiquer	le type d'informat	ion auguel le fournisseur devra	a avoir accès
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou 7. a) Indicate the type of information that the	supplier will be require	J to access / Indique	ie type a maritim	Foreign / Étranger	
Canada	and the same of th	ATO/OTAN		Toloigin	
7. b) Release restrictions / Restrictions relati	ives à la diffusion			No release restrictions	
No release restrictions	All NATO cour Tous les pays	ries rie l'OTAN		Aucune restriction relative	_
Aucune restriction relative	Z J Tous les pays	derona	44.	à la diffusion	
à la diffusion					
Not releasable					
À ne pas diffuser				Restricted to: / Limité à :	
Restricted to: / Limité à :	Restricted to:	/ Limité à :	ALL THE STATE OF T	Specify country(ies): / Précis	ser le(s)
Specify country(ies): / Préciser le(s)	Specify count	ry(ies): / Préciser le(s)	pays:	pays:	and sealing
pays:				pays.	
	Non			Townson A	
7. c) Level of information / Niveau d'informa	NATO UNCL	ASSIFIED		PROTECTED A	5000 40
PROTECTED A	NATO NON C	CLASSIFIÉ		PROTĖGĖ A	T 28.7 5
PROTÉGÉ A	NATO REST	RICTED		PROTECTED B	
PROTECTED B	NATO DIFFU	ISION RESTREINTE		PROTÉGÉ B	
PROTÉGÉ B	NATO CONF	IDENTIAL	- Landing	PROTECTED C	E Sales
PROTECTED C	NATO CONF			PROTĖGĖ C	
PROTÉGÉ C	NATO SECR		M	CONFIDENTIAL	16-28-23
CONFIDENTIAL	NATO SECR	ET			
CONFIDENTIEL	COSMIC TO	PSECRET	1 1 1 1 1 1 1 1	SECRET	
SECRET	COSMIC TR	ÈS SECRET		SECRET TOP SECRET	
SECRET TOP SECRET				TRÈS SECRET	
TRÈS SECRET	THE RESERVE			TOP SECRET (SIGINT)	100000
TOP SECRET (SIGINT)				TRÉS SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)	divine a second	Control of the Control			



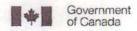
Government of Canada Gouverneme du Canada Cont Jumber / Numero du contrat W7701-166147

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

1 1 1 00,1000 11 1-1	ation or assets?	No Yes
<ul> <li>Will the supplier require access to PHOTE TEXT and to CAST TEXT STATE TO THE SUPPLIER TO THE SUPP</li></ul>	S PHOTEGES evol CLASSIFIES!	
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :		
3. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de natur	re extrêmement délicate?	No Ves Oui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :		
Document Number / Numéro du document :		
ART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)  O. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du pe	ersonnel requis	
		eT.
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET TRÈS SEC	CRET
TOP SECRET - SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL		OP SECRET RES SECRET
SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS		
Special comments:		
Special comments:  Commentaires spéciaux :Site access = Reliability status. Major however access to ITAR and CG material and to material u Unscreened personnel may only access public reception zo	ip to secret level and trate occite to	e unclass level, vel can be required.
Unscreened personnel may only access public reception 25	one.	
the control of the co	Guide must be provided.	
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, ur	quide de classification de la sécurité doit être	e fourni.
to be the command personnel be used for nortions of the WORK!		No Yes Non Oui
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir comier des parties de trav	all?	No Yes
16 Van will unperpoped personnel be escorted? [Inscreened Ders N	hay they years	Non Oui
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	lie/reception zone	
ART C - SAFEGIJARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - WESURES DE FROTESTISMO	URNISSEUR)	
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS		
	Distance or assets on its site or	No Yes
1. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIE	D Information of assets of its site of	
premises?		Non LOui
	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou	Non L_Oui
premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseigneme	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou	Non LOui
CLASSIFIES?	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou	No Yes
CLASSIFIES?	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou	
CLASSIFIES?	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou	No Yes
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou	No Yes
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou	No Yes
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou	No Yes
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou  EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment	No Yes
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (flabrication et/ou rép	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou  EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment	No Yes
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou rép	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou  EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment paration et/ou modification) de matériel	No Yes
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou rép	ents ou des biens PROTÉGÉS et/ou  EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment paration et/ou modification) de matériel	No Yes
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou rép PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNO	EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment paration et/ou modification) de matériel  DLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	No Yes Oui
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou rép PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNO	EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment paration et/ou modification) de matériel  DLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  ce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Non Yes No Non Yes No Yes No Yes No Yes Oui
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou rép PROTÈGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNO	EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment paration et/ou modification) de matériel  DLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  ce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Non Yes No Non Yes No Yes No Yes No Yes Oui
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou rép PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNO  11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, production or data?	EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment paration et/ou modification) de matériel  DLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  ce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Non Yes No Non Yes No Yes No Yes No Yes Oui
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou rép PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNO  11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traitereseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment paration et/ou modification) de matériel  DLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  ce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED diter, produire ou stocker électroniquement des	No Yes Non Oui
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou rép PROTÈGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNO information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour trai renseignements ou des données PROTÈGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment paration et/ou modification) de matériel  DLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  ce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED diter, produire ou stocker électroniquement des	No Yes Oui  No Non Oui  No Non Oui  No Yes Oui  No Yes Oui  No Yes
CLASSIFIES?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSE  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTE occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou rép PROTÈGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNO  11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, production information or data?	EC?  ED and/or CLASSIFIED material or equipment paration et/ou modification) de matériel  DLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  ce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED diter, produire ou stocker électroniquement des	No Non Oui  No Non Oui  No Non Yes  No Yes  No Yes  No Oui

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified





Gouvernement du Canada

## Contract Number / Numéro du contrat W7701-166147

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

Category Catégorie  PROTECTE PROTÉGÉ CLASSIFIE  COMPIDENTIAL  SECRET  TOP SECRET COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  TRES SECRET  TOP SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  TOP SECRET  TOP SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  TOP SECRET  TOP SECRET  TOP SECRET  TOP SECRET  COMPIDENTIAL  SECRET  TOP SECRET  T	TOP SECRET TRES SECRET
A B C CONFIDENTIAL  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIAL  CONFIDENTIAL  TRÉS SECRET  DIFFUSION RESTREINTE  COMPIDENTIAL  SECRET COMPIDENTIAL  SEC	TRES
Information / Assets lenseignements / Biens Production  T Media / Jupport TI Link /	7
Media / Upport Ti	
pport Ti	
Link /	
Trefection ages [ ]	
12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée	lo [



des pièces jointes).

# RECEIVED

Government of Canada

Gouvernement JUN 2 2 2016 du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
W7701-166147/A
Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS

Comparising Downment Department of Organization   DND   DND   SMA S&T DRDC Valcartier Research centre   Driversion generals on Dropting   DND   SMA S&T DRDC Valcartier Research centre   Small Switch	LISTE DE	E VERIFICATION DES EXIGENCE	S RELATIVES A LA SECURITE (LVERS)	EIDEN SELECT OF THE PARTY OF
SMA SAT _ DRDC Valcartier Research centre   DND	PART A - CONTRACT INFORMATION /	PARTIE A - INFORMATION CONTRAC		énérale ou Direction
A. Brief Description of Work / Brève description du travail Travaux scientifiques et d'ingénierie pour le développement de plateformes d'imagerie hyperspectrale - NOT Embedded Contractor - Work off site  5. a) Will the supplier require accese to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlees?  5. b) Will the supplier require accese to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlees?  5. b) Will the supplier require accese to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques?  6. p) Will the supplier require accese to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Rejelement sur le contrôle des données techniques?  6. p) Will the supplier and its employees unchait socks à des requises explaines qui sont assuigetites aux dispositions du Rejelement sur le contrôle des données techniques?  6. p) Will the supplier and its employees unchait socks à des requises accès a des renegiements ou a des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIÉS?  Non Qui (Specily the level of access surging the chart in Question 7. c).  (Préciser le riveau d'accès en unitisant le tableur qui se trouve à la question 7. c).  (Préciser le riveau d'accès en unitisant le tableur or assets is presidements ou à des biens PROTEGES advou CLASSIFIÉS n'et per accès a des restricites access areas? No access be PROTECED androf CLASSIFIED information results aura-traitise access areas? No access a des restrictions relatives à la diffusion or assets la president access areas? No access a des restrictions accès à des restrictions relatives à la diffusion or asset la president des contractions accès restrictions access access access to restrictions relatives à la diffusion or access access in restriction relative à la diffusion or access access in restrictions relatives à la diffusion or access access in restriction relative à la diffusion or access access access i	Originating Government Department or	at disciples DND	SMA S&T DRDC Valcartie	er Research centre
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Travaux scientifiques et d'ingénierie pour le développement de plateformes d'imagerie hyperspectrale - NOT Embedded Contractor Work off site  5. a) Will the supplier require access to Controlle Goods? Le fourisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?  5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations.  6. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations un et access the des données techniques militaries non classified qui sont assujettles aux dispositions du Regigement en te contrôle des données techniques militaries non classified qui sont assujettles aux dispositions du Regigement en te contrôle des données techniques militaries non classified qui sont assujettles aux dispositions du Regigement en te contrôle des données techniques militaries non classified purples de la control des données techniques military techniques milit	Ministère ou organisme gouvernementa		ne and Address of Subcontractor / Nom et adresse of	fu sous-traitant
Travaux scientifiques et d'ingénierie pour le développement de plateformes d'imagerie hyperspectrale - NOT Etitoeudeu  Contractor Work off site  5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?  Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises controllées?  1. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Propose in the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Registeria aura-t-il accès à des données techniques militaries non classifies qui sont assujettes aux dispositions du Registement aur le contrôle des données techniques?  6. a) Will the supplier and its employees cerculare access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assests?  6. a) Will the quipiter and its employees cerculare access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assests and provise a require access to restricted access areas?  8. a) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas?  8. No No Out (Specify the level of access using the chart in Question 7. c)  8. (Proticiser le niveaue d'accès e military technical or assests is permitted.  9. Le fournisseur et asse employées (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assests is permitted.  1. Le fournisseur et asse employées (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.  1. Le fournisseur et asse employées (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets to permitted.  1. Contributed access units and the prophysic personnel d'entréleira jauront-ils accès à des zonnes d'accès restreintes? L'accès à des restreintes? L'accès à des restreinte	3. a) Subcontract Number / Numero du co	initial de sous-fiantaire		
Travaux scientifiques et d'ingénierie pour le développement de plateformes d'imagerie hyperspectrale - NOT Etitoeudeu  Contractor Work off site  5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?  Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises controllées?  1. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Propose in the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Registeria aura-t-il accès à des données techniques militaries non classifies qui sont assujettes aux dispositions du Registement aur le contrôle des données techniques?  6. a) Will the supplier and its employees cerculare access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assests?  6. a) Will the quipiter and its employees cerculare access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assests and provise a require access to restricted access areas?  8. a) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas?  8. No No Out (Specify the level of access using the chart in Question 7. c)  8. (Proticiser le niveaue d'accès e military technical or assests is permitted.  9. Le fournisseur et asse employées (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assests is permitted.  1. Le fournisseur et asse employées (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.  1. Le fournisseur et asse employées (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets to permitted.  1. Contributed access units and the prophysic personnel d'entréleira jauront-ils accès à des zonnes d'accès restreintes? L'accès à des restreintes? L'accès à des restreinte	4. Brief Description of Work / Brève descri	iption du travail		NOT Embadded
Contractor. Work off site  5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?  Le fournisseur aura-t-Il accès à des marchandises contrôlées?  5. b) Will the supplier require access to Uniclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control  No Non  Non  Non  Non  Non  Non  Non	Travaux scientifiques et d'ingén	ilerie pour le développement de	plateformes d'imagerie hyperspectrale - l	NOT Embedded
Second part	Contractor Work off site			
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?  5. b) Will he supplier require accès to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations?  1. le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujettles aux dispositions du Réglement sur le contrôle des données techniques?  8. indicate the type of access require accès so the type d'accès require des données techniques?  8. indicate the type of access require accès so PROTECTED and/or CLASSIFIÉS of the type of access require accès so PROTECTED and/or CLASSIFIÉS of the type of access require access to PROTECTED and/or CLASSIFIÉS of the type of access require access to PROTECTED and/or CLASSIFIÉS of the type of access require access to restricted access access of the type of access require access to restricted access access of the type of access require access to restricted access access of the type of access requires access to restricted access access of the type of type of type of access requires access to restricted access access of the type of typ	5 a) Will the supplier require access to Co	ontrolled Goods?		I X
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Réglement sur le contrôle des données techniques?  Indicate the type of access required l'indiquer le type d'accès requis  6. a) Will the supplier and its employeas require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets?  Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTEGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  (Specify the level of access using the chart in Question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  Non l'étale d'accès au se serricites? L'accès à des zones d'accès retreintes? L'accès à des renseiglements ou à des biens PROTEGÉS et ou CASSIFIED niveau d'accès se presente d'accès se serricites? L'accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des zones d'accès entreintes? L'acc	Le fournisseur aura-t-il accès à des r	marchandises contrôlées?		
Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques P.  Balgement sur le contrôle des données techniques P.  Balgement sur le contrôle des données techniques?  B. Indicate the type of access require d'indiquer le type d'accès requis  B. Indicate the type of access require à coess to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets?  Le fournisseur ainsi que les employés auron-tils accès à des reneignements ou à des biens PROTECTES et ou classifies?  (Specify the tovel of access en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Prédiser le nivèeur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Prédiser le nivèeur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Prédiser le nivèeur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Prédiser le nivèeur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Prédiser le nivèeur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Prédiser le nivèeur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Prédiser le nivèeur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Prédiser le nivèeur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Specify the trovel d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Prédiser le nivèeur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Specify countral de messageire du de livraison comments le semination sudorisé.  6. più tins a commercial courier or delivery requirement with no cvernight storage?  7. p) Release restrictions  Canada  NATO / OTAN  Foreign / Étranger  7. p) Release restrictions relatives à la diffusion  Nor release restriction relative  à la diffusion  Nor release restriction relativ		classified military technical data subject	at to the provisions of the Technical Data Control	
Règlement sur le contrôle des données techniques?  Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis  Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès required / Indiquer le type d'accès required / Indiquer le type d'accès cere fuel tournisseur ainsi que les employes ex accès à des transeignements ou à des biens PROTEGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  (Specify the level of accès suing the chart in Question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (B) Will the supplier and its employees (e.g., deaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assetts la permitted.  Le fournisseur et ses employees (e.g., deaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assetts la permitted.  Le fournisseur et ses employees (e.g., deaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assetts la permitted.  Le fournisseur deva avoir accès consonate accès access des zones d'accès restrictes? L'accès de des tensetignements où à des biens PROTECTED avoir accès s'accès restrictes? L'accès access access des zones d'accès restrictes? L'accès des	Hegulations?	données techniques militaires non class	sifiées qui sont assujetties aux dispositions du	
5. Indicate the type of access required / Indiquer le type of access required 6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets?  (Specify the level of access using the chart in Quastion 7. c) or a la question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Quastion 7. c) or a la question 7. c) (Pretises in invested access using the chart in Quastion 7. c) or a la question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Quastion 7. c) or a la question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Quastion 7. c) or a la question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Quastion 7. c) (Specify the level of access using the chart in Quastion 7. c) (Specify to every and its employees are of the chart in Quastion 7. c) (Specify to every and its employees are of the chart in Quastion 7. c) (Specify to every and its employees are of the chart in Quastion 7. c) (Specify to every and its employees are of the chart in Quastion 7. c)  (Specify to every and its employees are of the chart in Quastion 7. c)  (Specify to every and its employees are of the chart in Quastion 7. c)  (Specify to every and its employees are of the chart in Quastion 7. c)  (Specify to every and its employees are of the chart in Quastion 7. c)  (Specify to every and its employees and its	Règlement sur le contrôle des donné	es techniques?		
Le fournisseur ainsi que les employés auront-lis accès à des renseignements ou à des blens PROTEGES et/ou CLASSIFIES?  Non (Specify the level of accesse using the chart in Question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la que d'entre de caces restrictes? L'accès à des zones d'accès restreintes? L'accès a des zones d'accès zones d'accès restreintes? L'accès a des zones d'accès zones d'accès zones d'accès	<ol><li>Indicate the type of access required / In</li></ol>	ndiquer le type d'accès requis		
Le fournisseur ainsi que les employés auront-lis accès à des renseignements ou à des blens PROTEGES et/ou CLASSIFIES?  Non (Specify the level of accesse using the chart in Question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la que d'entre de caces restrictes? L'accès à des zones d'accès restreintes? L'accès a des zones d'accès zones d'accès restreintes? L'accès a des zones d'accès zones d'accès zones d'accès	6. a) Will the supplier and its employees re	equire access to PROTECTED and/or 0	CLASSIFIED information or assets?	
Précisér le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7, c)	Le fournisseur ainsi que les employé	is auront-ils accès à des renseignemen	its ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIES?	Non WOui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auron-lis accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTECES evou CLASSIFIED fis rest pas autorisé.  6. c) is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage?  S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?  7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès  Canada NATO / OTAN Foreign / Étranger  7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion  No release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion  Not releasable A ne pas diffuser  Nor le lease restriction relative a la diffusion  Not releasable A ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Specify country(les): / Préciser le(s)  Specify country(les): / Préciser le(s)  PROTECTED A NATO NON CLASSIFIED NATO ON SECRET NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TOP SECRET SECRET TOP SECRET SIGINIT)	(Specify the level of access using the	e chart in Question 7. c)	0.7 ()	
to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.  Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auroni-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIES n'est pas autorisé.  c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage?  S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?  7. a) Indicate the type d'information that the supplier will be required to access / Indiquer te type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès  NATO / OTAN  Foreign / Étranger  7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion  No release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion  Not release restriction relative  à la diffusion  Not release restriction relative  à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  7. c) Level of information / Niveau d'information  PROTECTED A  PROTÉGÉ A  PROTÉGÉ B  NATO NON CLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE PROTECTED B NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TRÈS SECRET  TOP SECRET	6. b) Will the supplier and its employees (	e.g. cleaners, maintenance personnel)	require access to restricted access areas? No acce	ss No Yes
à des renseignements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIES n'est pas autorisé. 6. c) Is his a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer te type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès  NATO / OTAN Foreign / Étranger  7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion  No release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion  Not release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Not release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Not release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) PROTECT	to PROTECTED and/or CLASSIFIED	) information or assets is permitted.		Non LOui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage?  S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?  7. a) Indicate the type of Information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auguel le fournisseur devra avoir accès  Canada NATO / OTAN Foreign / Étranger  7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion  No release restrictions Aucure restrictions Aucure restriction relative à la diffusion  Not releasable à ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  7. c) Level of information / Niveau d'information  PROTÈCTED A NATO UNCLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO SECRET NATO SECRET NATO SECRET NATO SECRET SECRET COSMIC TRÈS SECRET TOP SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRE	Le fournisseur et ses employés (p. e.	x. nettoyeurs, personnel d'entretien) au	iront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'ac	cės
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?    Non	a des renseignements ou a des bien	s PHOTEGES BYOU CLASSIFIES IT est	pas autonse.	No Tyes
NATO / OTAN   Foreign / Étranger				
NATO / OTAN   Foreign / Étranger	7. a) Indicate the type of information that t	he supplier will be required to access /	Indiquer le type d'information auquel le fournisseur (	devra avoir accès
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Not releasable A ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  7. c) Level of information / Niveau d'Information  PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL COSMIC TRÈS SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT)  Nor release restrictions Aucune			K 2	
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Not releasable À ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  7. c) Level of information / Niveau d'Information PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C  CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET				3
Aucune restriction relative à la diffusion  Not releasable A ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉCTED A PROTÉCÉE A PROTÉCÉE B PROTÉCTED B PROTÉCÉE B PROTÉCTED B PROTÉCÉE B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFI			No release restrictions	
Not releasable À ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité a : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité a : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité a : Specify country(ies): / Préciser l				e L
A ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Re	à la diffusion		à la diffusion	
A ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Re			1	
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Restricted to: / Restricted to: / Limité a :			1	
Specify country(les): / Préciser le(s) pays:  Specify country left pays:  Specify country le	À ne pas diffuser	<b>□</b>		The second second
PROTECTED A PROTÉGÉ A NATO UNCLASSIFIED PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B NATO RESTRICTED PROTÉGÉ B NATO DIFFUSION RESTREINTE PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT)  TOP SECRET (SIGINT)  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET SECRET SECRET TOP SECRET SECRET SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	
PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED PROTECTED B PROTEGÉ B NATO DIFFUSION RESTREINTE PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT)  TOP SECRET (SIGINT)  NATO UNCLASSIFIE PROTECTED A PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTECTED B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET SECRET SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET SECRET SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET SECRET SECRET TOP SECRET SECRET SECRET TOP SECRET	Specify country(ies): / Préciser le(s)	Specify country(ies): / Préci	iser le(s) pays : Specify country(les): / Pr	éciser le(s)
PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT) PROTECTED A PROTECTED A PROTÉGÉ B PROTÉCTED C PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)	pays:	. 1	pays:	
PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT) PROTECTED A PROTECTED A PROTÉGÉ B PROTÉCTED C PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)	7. c) Level of information / Niveau d'Inform	nation		
PROTECTED B PROTÉGÉ B  PROTÉGÉ B  NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE  PROTÉGÉ B  NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET NATO SECRET SECRET  SECRET  SECRET  TOP SECRET			PROTECTED A	185/195-19-19-19
PROTÉGÉ B  NATO DIFFUSION RESTREINTE  PROTÉGÉ B  NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT)	PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTÉGÉ A	
PROTECTED C PROTÉGÉ C  CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)	1 × R	NATO RESTRICTED	PROTECTED B	
PROTÉGÉ C  CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET		NATO DIFFUSION RESTR	EINTE PROTÈGÉ B	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET TOP SECRET		The state of the s		Bout this
CONFIDENTIEL  NATO SECRET  SECRET  COSMIC TOP SECRET  COSMIC TRÈS SECRET  TOP SECRET  TOP SECRET  TOP SECRET  TOP SECRET  TOP SECRET (SIGINT)  TOP SECRET (SIGINT)  TOP SECRET (SIGINT)				
SECRET SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET SECRET SECRET TOP SECRET	IX II		CONFIDENTIAL	
SECRET COSMIC TRÈS SECRET SECRET  TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT)				
TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET	1 X II		The same of the sa	Disair.
TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT)		COSMIC TRÈS SECRET		
TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT)	A STATE OF THE STA	(1) 2 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)		
TOP SECRET (SIGNAT)		A DESCRIPTION OF THE A		
		A Section of the Section of the		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified Canadä<sup>\*</sup>

mm

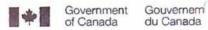
Security C

reation / Classification de securite Unclassified

		THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	TO SHEAR WHAT THE TOTAL		
PART A (con	tinued) / PARTIE A (suite)	TED and/or CLASSIFIED COMSEC	information or assets?		No Yes
B. Will the sup	paer require access to PhOTEC	nements ou à des biens COMSEC d	lésignés PROTÉGÉS et/ou Cl	ASSIFIÉS?	Non LOui
If Yes indic	ate the level of sensitivity:				
Dane Paffire	native indiquer le niveau de sen	sibilité :			
O MACH the gue	plier require access to extremely	sensitive INFOSEC information of	assets?		No Yes Oui
Le fournisse	eur aura-t-il accès à des renseign	nements ou à des biens INFOSEC o	de nature extrêmement délicat	e?	Non L Oui
Short Title(s	s) of material / Titre(s) abrégé(s)	du matériel :			
Document f	Number / Numéro du document :				Control of the second
PART B - PER	SONNEL (SUPPLIER) / PARTI	E B - PERSONNEL (FOURNISSEL	ità du personnel requis	Marie Committee of the	
10. a) Personr	nel security screening level requi	red / Niveau de contrôle de la sécur	ne da personner regois		
$\boxtimes$	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET	TOP SECRE	RET
	TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET	COSMIC TO COSMIC TR	P SECRET LES SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENT	's			
	Consideration				
	Special comments: Commentaires spéciaux : Majo to Secret level and Nato Secre	or part of the work will be perform at t level can be required	the unclass level however acc	cess to ITAR and CG ma	terial and tomaterial up
	NOTE: If multiple levels of scre	ening are identified, a Security Classi eaux de contrôle de sécurité sont re	fication Guide must be provided	). n de la sécurité doit être :	foumi.
10 b) May up	screened personnel be used for	nortions of the work?	quis, un guide de classificatio	Too to decome out on	No Yes
Du pers	connel sans autorisation sécurita	ire peut-il se voir confier des parties	du travail?		Non Oui
If Yes	will unscreened personnel be eso	correctly screened pers	i mor only E	recess	No Yes Oui
Dans l'a	affirmative, le personnel en ques	tion sera-t-il escorté?	may only a	N'a Doug	Non L Oui
1000000			public/ rec	ynon fone	
		TIE C - MESURES DE PROTECTION	ON (FOURNISSEUR)	ECOST HOUSE STREET, A	
INFORMATI	ON / ASSETS / RENSEIGNE	MENIS/BIENS			
d d a NACH than	averages has sometimed to execute a	and store PROTECTED and/or CLA	SSIEIED information or assets	on its site or	□No □Yes
premise		and store PROTECTED and/or CLA	SSIFIED INIOITIAUDITO ASSEC	on its site of	Non Oui
Le four	nisseur sera-t-il tenu de recevoir	et d'entreposer sur place des rense	ignements ou des biens PRO	TÉGÉS et/ou	
CLASS	IFIÉS?	o, o dilappoor our place and a			
					KANA LIVAS
11. b) Will the	supplier be required to safeguar	d COMSEC information or assets?	COMSECS		No Yes Oui
Le fouri	nisseur sera-t-il tenu de proteger	des renseignements ou des biens (	COMBECT		2314011
PRODUCTIO	ON				
11 a) Will the	production (manufacture and/or	repair and/or modification) of PRO	TECTED and/or CLASSIFIED	material or equipment	No TYes
	t the supplier's site or premises?		LOTED BING OF OCCIONALED	material of equipment	Non Oui
Les inst	allations du fournisseur serviron	t-elles à la production (fabrication et	ou réparation et/ou modificati	on) de matériel	
PROTÉ	GÉ eVou CLASSIFIÉ?				
			CUINOLOGIE DE L'INFORM	ATION (TI)	
INFORMATI	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA	/ SUPPORT RELATIF À LA TE	CHAOLOGIE DE L'INFORMA	ATION (II)	
				Dendler CLASSIFIED	□No ☑Yes
	supplier be required to use its IT tion or data?	systems to electronically process,	produce or store PHOTECTE	J and/or CLASSIFIED	Non Oui
Le four	nisseur sera-t-il tenu d'utiliser se	propres systèmes informatiques p	our traiter, produire ou stocker	électroniquement des	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
renseig	nements ou des données PROT	ÉGÉS el/ou CLASSIFIÉS?			
4.5					
		the supplier's IT systems and the go			No Yes
	era-t-on d'un lien électronique en nementale?	tre le système informatique du four	nisseur et celui du ministère ou	de l'agence	ENON ELION

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified Canadä<sup>†</sup>



# Number / Numéro du contrat W7701-166147/A

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

TECTE	-							11	_		_			
TÉG			CLASSIFIED			NATO						COMSEC		
В	G C	ONFIDENTIAL	SECRET	TOP	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC				CONFIDENTIAL	FIDENTIAL SECRET	TOP
				TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC TRÈS SECRET	A	В	С	CONFIDENTIEL		TRES
X		×	×				X							
V	-	M	M	H	H	H	M	H	H	H	H	H	-	-
		A	Th	H		H	H		H	H	H		H	
		XIII	CONFIDENTIEL	CONFIDENTIEL	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET TRES SECRET  TRES SECRET	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED TRES SECRET NATO DIFFUSION RESTRICTED	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL NATO DIFFUSION RESTRENTE	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET  TRES SECRET NATO DIFFUSION RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET  NATO DIFFUSION RESTRICTED  TRES SECRET NATO DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET NATO DIFFUSION RESTREINTE COSMIC TRÈS SECRET	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP PROSECRET COSMIC TRÈS SECRET COMIC T	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP PROTEGRATION OF THE SECRET SECRET TOP PROTEGRATION OF THE SECRET SECRET COSMIC TRESSECRET TOP SECRET COSMIC TRESSECRET COSMIC TRESSECRET TOP SECRET COSMIC TRESSECRET COSMIC TRESSECRET COSMIC TRESSECRET TOP SECRET COSMIC TRESSECRET COSMIC TRESSECRET COSMIC TRESSECRET COSMIC TRESSECRET COSMIC TRESSECRET TOP SECRET COSMIC TRESSECRET	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC TRES SECRET NATO DIFFUSION RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TRES SECRET COSMIC T	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC TRES SECRET NATO DIFFUSION RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TRES SECRET COMPRISENTIAL SECRET COSMIC TRES SECRET COMPRISENTIAL SECRET C	B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET CONFIDENTIAL SECRET CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC TRES SECRET CONFIDENTIAL SECRET COSMIC TRES SECRET CONFIDENTIAL SECRET COMPONENTIAL SECRET COMP

# LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) GUIDE DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE

## W7701-166147

#### Partie A - Restrictions Multiples Relative à la Diffusion: Guide de Sécurité A être remplis en supplément de la question 7.b) lorsque des restrictions relative à la diffusion sont identifié. Veuillez indiquer à quel niveau d'information est-ce-que les restrictions relative à la diffusion s'appliquent. Veuillez noter dans le tableau si un niveau d'information comprend des restrictions multiples (i.e. Une portion de l'information SECRET porte le caveat Pour Les Yeux Canadiens Seulement et le reste de l'information SECRET n'a aucune restrictions relative à la diffusion.) **Information Canadienne** PROTÉGÉ CLASSIFIÉ Restriction sur la Citovennetée Α В CONFIDENTIEL TRÈS SECRET TRÈS SECRET SECRET (SIGINT) Aucune restriction Χ Χ Χ Χ relative à la diffusion À ne pas diffuser Limité à: Incluant Résident Permanent\* **Information OTAN** NATO NATO NON Restriction sur la **DIFFUSION** NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET COSMIC TRÈS SECRET CLASSIFIÉ RESTREINTE Citoyennetée Tous les pays de l'OTAN Limité à: Incluant Résident Permanent \* Information Étrangère **PROTÉGÉ** CLASSIFIÉ Restriction sur la Citovennetée TRÈS SECRET В С CONFIDENTIEL **SECRET** TRÈS SECRET (SIGINT) Aucune restriction relative à la diffusion Limité à: Incluant Résident Permanent \* **Information COMSEC** PROTÉGÉ CLASSIFIÉ Restriction sur la Citoyennetée Α В С TRÈS SECRET CONFIDENTIEL **SECRET** TRÈS SECRET (SIGINT) À ne pas diffuser Limité à: **DND SEULEMENT Contracteur Incorporé** (Accès aux Marchandises Contrôlées) Restriction NON NON Cote de sécurité SECRET avec Yeux **Canadiens Seulement** s'applique

<sup>\*</sup>Lorsqu'une restriction relative à la diffusion est indiquée, spécifié si les résidents permanents ont le droit d'être inclus.

# LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) GUIDE DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE

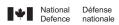
# W7701-166147

VV / / U1-10014 /			
Partie B - Niveau I	Multiple de Contrô	le de la Sécurité du Pers	onnel: Guide de
	Classification	n de la Sécurité	
		iveaux multiple de contrôle de la sécurité ont requis pour quelles portions du travai	•
Niveau de Sécurité du Personnel (i.e. Fiabilité, Secret)	Poste / Description/Tâche	Accès à des sites et/ou information. Niveau d'information à être accédé.	Restriction a la Citoyenneté (s'il y en a)
Fiabilité	Gestionnaire de projet/	Non Classification	
Secret/ Secret OTAN	Gestionnaire de projet	SECRET Jusqu'au niveau SECRET OTAN	
Fiabilité	Scientifique et ingénieur	Non classification	
Secret/ Secret OTAN	Scientifique et ingénieur	SECRET Jusqu'au niveau SECRET OTAN	
Fiabilité	Technicien	Non classification	
Secret/ Secret OTAN	Technicien	Jusqu'au niveau SECRET	

Partie C – Mesures de Protection / Technologie de l'Information (TI) – 11d = oui Les besoins de sécurité TI doivent être spécifié dans un document technique séparé et soumis avec la LVERS.

OTAN

# **AUTRE INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ**



# TASK AUTHORIZATION AUTORISATION DES TÂCHES

		Contract no N° du c	contrat
All invoices/	progress claims must show	w the reference Contract and Task numbers.	
Toutes	les factures doivent indique	er les numéros du contrat et de la tâche.	che
mendment no. – N° o	de la modification	Increase/Decrease – Augmentation/Réduction   Previous value – Valeur pré	cédente
menument no. 14		indicase/pedicase = //aginematori/reduction	ocaciiic
. À			
) – À		TO THE CONTRACTOR	
		You are requested to supply the following services in accordance with the terms reference contract. Only services included in the contract shall be supplied aga	of the above inst this task.
		Please advise the undersigned if the completion date cannot be met. Invoices/ shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract.	
		shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract.  À L'ENTREPRENEUR	
elivery location – Exp	ediez à	Vous êtes prié de fournir les services suivants en conformité des termes du cor	trat mentionné
		ci-dessus. Seuls les services mentionnés dans le contrat doivent être fournis à demande.	
		Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dans les délais prescr doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.	its. Les factures
		doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.	
livery/Completion da	ate – Date de livraison/d'achèvement	Date for the Department of National Defen	20
		pour le ministère de la Défense nation	ale
ontract item no. Nº d'article		Services	Cost Prix
du contrat			FIIX
		GST/HST	
		TPS/TVH	
		Total	
PPLICABLE ON	ILY TO PWGSC CONTRACTS: The	e Contract Authority signature is required when the total value of the DND 626 exceed	s the threshold
pecified in the co	ntract.		
	QU'AUX CONTRATS DE TPSGC : il précisé dans le contrat.	La signature de l'autorité contractante est requise lorsque la valeur totale du formulai	re DND 626 est
for the Depart	tment of Public Works and Government S	ervices	

pour le ministère des Travaux publics et services gouvernementaux DND 626 (01-05)

### Instructions for completing **DND 626 - Task Authorization**

Contract no.
Enter the PWGSC contract number in full.

#### Task no.

Enter the sequential Task number

Enter the amendment number.when the original Task is amended to change the scope or the value

#### Increase/Decrease

Enter the increase or decrease total dollar amount including taxes.

#### Previous value

Enter the previous total dollar amount including taxes

Name of the contractor.

#### **Delivery location**

Location where the work will be completed, if other than the contractor's location.

#### Delivery/Completion date

Completion date for the task.

#### for the Department of National Defence

Signature of the DND person who has delegated **Authority** for signing DND 626 (level of authority based on the dollar value of the task and the equivalent signing authority in the PAM 1.4). **Note:** the person signing in this block ensures that the work is within the scope of the contract, that sufficient funds remain in the contract to cover this task and that the task is affordable within the Project/Unit budget.

#### Services

Define the requirement briefly (attach the SOW) and identify the cost of the task using the contractor's quote on the level of effort. The Task must use the basis of payment stipulated in the contract. If there are several basis of payment then list here the one(s) that will apply to the task quote (e.g. milestone payments; per diem rates/labour category hourly rates; travel and living rates; firm price/ceiling price, etc.). All the terms and conditions of the contract apply to this Task Authorization and cannot be ignored or amended for this task. Therefore it is not necessary to restate these general contract terms and conditions on the DND 626 Task form.

The cost of the Task broken out into the individual costed items in Services.

### GST/HST

The GST/HST cost as appropriate.

The total cost of the task. The contractor may not exceed this amount without the approval of DND indicated on an amended DND 626. The amendment value may not exceed 50% (or the percentage for amendments established in the contract) of the original value of the task authorization. The total cost of a DND 626, including all amendments, may not exceed the funding limit identified in the contract.

## Applicable only to PWGSC contracts

This block only applies to those Task Authorization contracts awarded by PWGSC. The contract will include a specified threshold for DND sole approval of the DND 626 and a percentage for DND to approve amendments to the original DND 626. Tasks that will exceed these thresholds must be passed to the PWGSC Contracting Authority for review and signature prior to authorizing the contractor to begin work.

Work on the task may not commence prior to the date this form is signed by the DA Authority - for tasks within the DND threshold; and by both DND and PWGSC for those tasks over the DND threshold.

## Instructions pour compléter le formulaire DND 626 - Autorisation des tâches

#### Nº du contrat

Inscrivez le numéro du contrat de TPSGC en entier.

#### Nº de la tâche

Inscrivez le numéro de tâche séquentiel.

#### Nº de la modification

Inscrivez le numéro de modification lorsque la tâche originale est modifiée pour en changer la portée.

#### Augmentation/Réduction

Inscrivez le montant total de l'augmentation ou de la diminution, v compris

#### Valeur précédente

Inscrivez le montant total précédent, y compris les taxes.

Nom de l'entrepreneur.

Expédiez à Endroit où le travail sera effectué, si celui-ci diffère du lieu d'affaires de

#### Date de livraison/d'achèvement

Date d'achèvement de la tâche

#### pour le ministère de la Défense nationale

Signature du représentant du MDN auquel on a délégué le **pouvoir** d'approbation en ce qui a trait à la signature du formulaire DND 626 (niveau d'autorité basé sur la valeur de la tâche et le signataire autorisé équivalent mentionné dans le MAA 1.4). **Nota :** la personne qui signe cette attache de signature confirme que les travaux respectent la portée du contrat, que suffisamment de fonds sont prévus au contrat pour couvrir cette tâche et que le budget alloué à l'unité ou pour le projet le permet.

Définissez brièvement le besoin (joignez l'ET) et établissez le coût de la tâche à l'aide de la soumission de l'entrepreneur selon le niveau de difficulté de celle-ci. Les modalités de paiement stipulées dans le contrat s'appliquent à la tâche. Si plusieurs d'entre elles sont prévues, énumérez ici celle/celles qui s'appliquera/ront à la soumission pour la tâche à accomplir (p.ex. acompte fondé sur les étapes franchies; taux quotidien ou taux horaire établi selon la catégorie de main-d'œuvre; frais de déplacement et de séjour; prix fixe ou prix plafond; etc.). Toutes les modalités du contrat s'appliquent à cette autorisation de tâche et ne peuvent être négligées ou modifiées quant à la tâche en question. Il n'est donc pas nécessaire de répéter ces modalités générales afférentes au contrat sur le formulaire DND

Mentionnez le coût de la tâche en le répartissant selon les frais afférents à chaque item mentionné dans la rubrique Services.

### TPS/TVH

Mentionnez le montant de la TPS/TVH, s'il y lieu.

Mentionnez le coût total de la tâche. L'entrepreneur ne peut dépasser ce montant sans l'approbation du MDN, formulaire DND 626 modifié à l'appui. Le coût de la modification ne peut pas être supérieur à 50 p. 100 du montant initial prévu dans l'autorisation de tâche (ou au pourcentage prévu dans le contrat pour les modifications). Le coût total spécifié dans le formulaire DND 626, y compris toutes les modifications, ne peut dépasser le plafond de financement mentionné dans le contrat.

#### Ne s'applique qu'aux contrats de TPSGC

Le présent paragraphe s'applique uniquement aux autorisations de tâche accordées par TPSGC. On inscrira dans le formulaire DND 626 un plafond précis qui ne pourra être approuvé que par le MDN et un pourcentage selon lequel le MDN pourra approuver des modifications au formulaire DND 626 original. Les tâches dont le coût dépasse ces plafonds doivent être soumises à l'autorité contractante de TPSGC pour examen et signature avant qu'on autorise l'entrepreneur à débuter les travaux

Les travaux ne peuvent commencer avant la date de signature de ce formulaire par le responsable du MDN, pour les tâches dont le coût est inférieur au plafond établi par le MDN, et par le MDN et TPSGC pour les tâches dont le coût dépasse le plafond établi par le MDN.